

Ovin Québec



Agence de vente
**Bilan des
activités**

Santé
Dossier spécial
sur le parasitisme

Recherche
Intensité lumineuse
dans les bergeries

Reportage
Rencontre avec
une passionnée de la laine

Ce bulletin de liaison est publié par la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec (FPAMQ) affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

Il est le résultat d'un travail concerté avec le Centre d'Expertise en Production Ovine du Québec (CE-POQ) et la Société des Éleveurs de Moutons de Race Pure du Québec (SEMRPQ).

Sa mission est d'informer les producteurs ovins et les intervenants du milieu agricole par la présentation d'articles de fond sur les dossiers d'actualité, la vulgarisation et la divulgation des plus récentes recherches.

Coordination et conception graphique

Mireille Martin, mireillemartin@upa.qc.ca

Rédacteurs

Catherine Boivin
Sylvie Boutin
Johanne Cameron
Langis Croft
Daniel Dion
Anne Leboeuf
Sylvain Maher
Mireille Martin
Robie Morel
Moussa Ndiaye

Photographie de page couverture :

Johanne Cameron à la Bergerie de l'Estrie

Les opinions et idées exprimées dans cette revue n'engagent que les auteurs et ne sont pas nécessairement celles de la FPAMQ.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :

La Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec

Maison de l'UPA
555 boulevard Roland-Therrien, bureau 545
Longueuil QC J4H 4E7
Téléphone : 450 679-0530
Télécopieur : 450 674-4415
Courriel : info@agneauduquebec.com

CONVENTION DE LA POST-PUBLICATION
NO° 40049100

SOMMAIRE

octobre 2007

volume 7, numéro 4

Mot du président	03
Assurer un avenir à notre production	
Actualités	05
À nos moutons	
Identification et traçabilité	07
Besoin d'un coup de pouce en traçabilité?	
Sécurité du revenu	08
Programme de paiements anticipés en projet	
Agence de vente	09
Bilan des activités	
La chronique de la SEMRPQ	12
Identification et traçabilité	15
La traçabilité, un intérêt pour tous	
Les pages du CEPOQ	
Génétique	17
La sélection, une question de gros bon sens	
Recherche	19
Intensité lumineuse	
Courrier du vet	23
Dossier spécial recherche et santé sur le parasitisme	
Coin du lecteur	26
Les sous-produits, peut-on en tirer profit?	
Reportage	30
Rencontre avec une passionnée de la laine, Nicole Blanchard	





Assurer un avenir à notre production

Déjà trois mois que l'Agence de vente des agneaux lourds est en opération. Trois mois durant lesquels les producteurs et les acheteurs ont changé leurs habitudes historiques de commercialisation de l'agneau lourd pour adopter les nouvelles règles de la vente en commun permettant un regroupement de l'offre de vente et de la demande d'achat afin de satisfaire à chaque semaine les besoins des marchés de l'agneau lourd. Ce sont plus de 18 600 agneaux lourds qui ont été commercialisés par la Fédération, soit plus de 1 240 agneaux par semaine, agneaux offerts par plus de 150 producteurs et achetés par 18 acheteurs.

Je crois que les objectifs que nous nous sommes fixés, assurer un approvisionnement stable et soutenu aux acheteurs d'agneaux lourds et assurer aux producteurs une accessibilité aux marchés et une équité, sont atteints. Cependant, on sait tous que pour réaliser collectivement de tels objectifs, des changements d'habitudes sont exigés de tous et toutes, et la perfection ne s'atteint pas du jour au lendemain...

Tous sans exception doivent faire des ajustements à leurs façons de faire afin de tirer profit de ce nouveau mode de commercialisation. Du côté des producteurs, des efforts doivent être faits pour produire de façon régulière des agneaux répondant aux besoins du marché. Les acheteurs doivent quant à eux faire des efforts pour planifier leurs besoins et les exprimer le plus rapidement possible.

La Fédération doit apporter de nombreux correctifs à ses opérations afin de répondre aux attentes des producteurs et acheteurs et permettre une gestion plus fluide des opérations quotidiennes de l'Agence. La dernière rencontre entre les acheteurs et la Fédération, qui s'est tenue le 11 septembre, a permis de nommer toutes les améliorations sur lesquelles nous devons travailler ensemble : changements dans les quantités demandées par les acheteurs, transport, rapports d'abattage, délais de paiement, classification, prévisions hebdomadaires, etc. Je dois souligner que l'échange a été des plus constructifs. Malgré les problèmes vécus, tous doivent garder en tête la finalité de l'Agence de vente : une mise en marché collective et ordonnée des agneaux lourds permettant aux producteurs d'obtenir collectivement le meilleur prix pour leur produit. L'action se doit

d'être collective si l'on veut qu'il y ait une pérennité et une efficacité pour l'ensemble de la filière. **L'Agence de vente demeure le seul moyen d'assurer un avenir à notre production**, et pour en faire un véritable succès, il nous faut l'appui, le soutien et la collaboration de tous.

Le surplus d'offre par rapport à la demande au cours des dernières semaines a posé d'importants défis tant pour les producteurs que pour la Fédération dans la gestion hebdomadaire des approvisionnements. Attention! Il ne faut pas voir dans cette situation de marché un désintéressement de la part des acheteurs. Lors de la rencontre du 11 septembre, les acheteurs nous ont démontré qu'ils acceptaient les nouvelles règles du jeu et qu'ils étaient déterminés à collaborer avec la Fédération et les producteurs dans le succès de la mise en place de l'Agence de vente.

Dans les pages de ce numéro d'Ovin Québec, nous traçons un bilan plus détaillé des activités de l'Agence de vente. La Fédération a aussi été occupée à se pencher davantage sur toute la problématique du transport des agneaux, particulièrement pour les producteurs qui doivent parcourir de très grandes distances pour livrer leurs agneaux lourds aux acheteurs. Vous serez invités à indiquer les orientations à prendre dans ce dossier lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochains.

Avec l'automne arrivent les assemblées générales annuelles de plusieurs syndicats régionaux de producteurs ovins au Québec. Nous vous invitons à y participer en grand nombre et à apporter dans un esprit constructif vos commentaires et idées, ce qui nous permettra d'améliorer nos outils collectifs de mise en marché.

Bon automne,

Langis Croft

Une division de



Premier choix AGRICOLE

5120, rue Martineau,
St-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9
Tél. : 450 796-4242 1 888 796-4242
www.pchoix.com

Fournitures pour animaux de ferme
Clôtures électriques

Tondeuses : Aesculap, Heiniger, Lister
Dépôt de laine (lundi au vendredi)

Heures d'ouverture

Lundi	8 h 30 - 21 h
Mardi au vendredi	8 h 30 - 17 h
Samedi	10 h - 16 h

L'Association des producteurs
d'ovins laitiers d'Amérique du Nord

présente le

**GREAT LAKES
DAIRY SHEEP
SYMPOSIUM 2007**



Les **1, 2 et 3 novembre 2007** à Guelph, Ontario

Coûts de démarrage et de production / Mise en marché et valeur ajoutée / Visites de fermes et d'une fromagerie / Santé animale : élevage des agneaux, soin du pis (conférence présentée par Dr. Fthenakis, de la Grèce) / Démonstration de nouveaux équipements / Etc.



Pour vous inscrire
et pour plus d'informations :
www.dsana.org
519 848-5694

Coopérative de commercialisation
des ovins de l'Est du Québec



- ⇒ Mandataire pour l'Agence de vente provinciale
- ⇒ Poste de rassemblement
- ⇒ Transport (service)
- ⇒ Service de transfert de données à l'Agence de vente

Toujours au service des producteurs ovins!

3229, route 132 Ouest
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Tél. : 418 736-4040
Télééc. : 418 736-4099

MANASAN

HAMPSHIRE

Nous produisons des sujets balancés,
épais, musclés, longs et bien structurés.

Troupeau **LOMANCO** sur r.o.p. DEPUIS 1963



Nous élevons aussi d'excellents Leicesters

Ferme **MANASAN**

150 Laberge, Danville, Québec J0A 1A0
☎ (819) 839-3350 ☎ (819) 839-1202

www.manasan.qc.ca

À nos moutons!

Ce qui s'est passé, se passe et se passera dans l'univers ovin québécois en Bref.

Une production
CEPOQ - SEMRPO

Grâce à la contribution financière du MAPAQ

Formation sur
**LA GÉNÉTIQUE
ET LA CONFORMATION
DES SUJETS REPRODUCTEURS**

Vous ne verrez plus jamais la sélection de la même façon ...

En salle dans votre région dès février 2008
Formulaires d'inscription disponibles dès l'automne 2007

Merci Germain!

Au mois de mai dernier, M. Germain Blouin, responsable du secteur génétique au CEPOQ, quittait ses fonctions. En effet, il a choisi de réorienter sa carrière pour relever de nouveaux défis.

Germain Blouin, personnage bien connu du milieu ovin québécois, a fait ses premiers pas en production ovine en tant que conseiller technique pour l'Est du Québec. Il s'est joint à l'équipe du CEPOQ en 2000 où sa principale tâche était d'offrir aux éleveurs ovin québécois un nouveau service d'évaluation génétique. Tâche pour laquelle il a su maintenir, durant ces années, un service de très haute qualité.

Aujourd'hui, le programme d'évaluation génétique GenOvis est offert à tous les éleveurs canadiens. Germain a été un artisan important dans la progression du programme au fil des ans. De par son dynamisme et sa générosité, il a contribué fortement au développement de la production ovine québécoise.

De tous les éleveurs du Québec, merci et bonne chance!



ATQ vous informe

Information importante pour les producteurs ovins

Vous utilisez le marquage avec la lettre de l'année sur vos identifiants ovins? Veuillez prendre note que vous avez **jusqu'au vendredi 16 novembre 2007** pour procéder à vos commandes de boucles ovines portant la lettre **T** (2007).

Du même coup, si vous avez besoin d'identifiants portant la lettre **U** (2008) dès le début du mois de janvier, soyez prévoyant en commandant vos boucles **dès le lundi 19 novembre 2007**.

Bonne traçabilité!

Service à la clientèle ATQ : 1 866 270-4319



La lettre T ne sera plus disponible après le 16 novembre!

Visite du ministre au CEPOQ

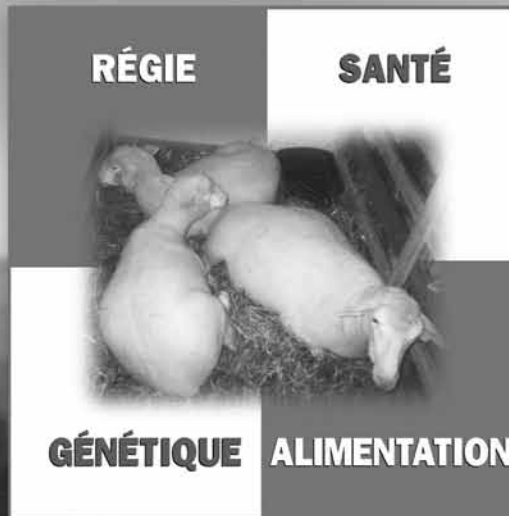
« Le 10 août dernier, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Monsieur Laurent Lessard ainsi que son homologue, ministre et député de Kamouraska-Témiscouata, Monsieur Claude Béchard, sont venus visiter le Centre d'expertise en production ovine du Québec. Ils ont pu constater tous les efforts et les réalisations que le CEPOQ a générés depuis les dix dernières années pour l'industrie ovine québécoise. Quelques producteurs de la région se sont joints à l'équipe et au président pour échanger avec les ministres présents. »



De gauche à droite : Hélène Méthot, Régent Raymond, Pascal-André Bisson, le ministre Laurent Lessard, Robie Morel, André Trépanier, le ministre Claude Béchard, Léda Villeneuve, Sophie Gendron, Johanne Cameron, Luc Martin DeRoy, Rachel White et Sylvain Blanchette.

Pour un agneau de qualité et une meilleure rentabilité de votre entreprise

**Faites l'essai
du programme
pour agneau
et brebis
Purina.**



**Pour plus d'information
concernant nos produits
et services,
veuillez communiquer
avec votre concessionnaire
Purina.**

www.agripurina.ca



PURINA^{MD}, CHOW^{MD} et le quadrillé
sont des marques déposées sous licence de la compagnie Nestlé Purina PetCare.

Besoin d'un coup de pouce en traçabilité?



Différents outils ont été mis en place par l'équipe d'ATQ, afin d'aider les producteurs ovins à procéder à leur déclarations de traçabilité. Que ce soit l'utilisation d'un outil de lecture des identifiants ou celle du logiciel gratuit de formulaires électroniques, les solutions que nous vous proposons vous permettront de procéder plus rapidement à vos déclarations de traçabilité, de réduire la paperasse et surtout, de gagner du temps!

Un logiciel gratuit

Vous avez de nouvelles naissances et de nouveaux animaux ont fait leur entrée sur votre ferme? Afin d'accélérer et de faciliter vos déclarations de traçabilité, nous vous recommandons l'utilisation du **logiciel gratuit** disponible sur notre site Internet au www.agri-tracabilite.qc.ca, qui vous permet de remplir les formulaires directement à l'ordinateur et d'envoyer vos données chez ATQ par Internet grâce un simple clic de souris. Ce logiciel est compatible avec les bâtons de lecture et vous permet de conserver toutes vos données sur votre ordinateur. Fini la paperasse!

Ce logiciel possède également certaines nouveautés d'intérêt pour le secteur ovin, soit la gestion des sexes, la lecture en temps réel permettant l'inscription du poids de l'animal, ainsi que l'utilisation de la technologie *Bluetooth* (sans fil).

Un bilan bien utile

Vous aimeriez procéder à la mise à jour de votre dossier, mais vous ne vous y retrouvez plus dans vos documents? Contactez simplement notre service à la clientèle, en demandant un « **Bilan au producteur** ». Ce dernier présente toute l'information que nous avons reçue pour votre ferme (i.e. les identifiants activés, les animaux qui y ont transité et ceux qui y sont encore) et peut vous être transmis en version papier ou électronique, à votre convenance. À partir de ce document, vous pourrez ainsi procéder à une mise à jour complète de votre dossier de traçabilité.

Des outils de lecture

Vous avez besoin de procéder à un inventaire complet de votre troupeau? Vous devez effectuer de nombreuses pesées et vous possédez une balance électronique? Nous pouvons vous pro-

poser différents modèles de **bâtons de lecture** qui vous permettent de lire les puces électroniques de vos animaux. Ces lecteurs peuvent emmagasiner des centaines de numéros de boucles que vous pouvez ensuite transférer directement dans les formulaires électroniques et/ou vos logiciels de régie. En plus d'éliminer le papier, cette façon de faire vous permet d'économiser beaucoup de temps!

Vous aimeriez faire l'essai d'un bâton afin de faire un choix éclairé? Informez-vous sur notre programme de prêt de bâtons de lecture d'une durée d'un mois, offert à un prix modique de 25 \$ (ce montant couvre les frais de transport).

ATQ Direct

Vous pouvez également faire vos déclarations via **ATQ Direct**, qui vous permet d'accéder à votre dossier chez ATQ via Internet. Vous pouvez ainsi consulter votre dossier au besoin et procéder à vos mises à jour et ce, sans avoir besoin d'une connexion haute vitesse. Pour y accéder, il vous faudra simplement un mot de passe que vous obtiendrez en appelant au service à la clientèle d'ATQ au **1 866 270-4319**.

Bonne traçabilité!

Contactez-nous!

Pour toute information concernant les différents outils d'automatisation et/ou pour toute question relative à la traçabilité, vous pouvez contacter le service à la clientèle d'Agri-Traçabilité Québec au

1-866-270-4319






Programme de paiements anticipés (PPA) en projet pour la production d'agneaux

Le but du Programme de paiements anticipés (PPA), un volet de la Loi sur les programmes de commercialisation agricole (LPCA), du gouvernement fédéral, est de favoriser la commercialisation des produits agricoles en garantissant le remboursement des avances émises aux producteurs afin d'augmenter leurs liquidités. Ce programme, longtemps utilisé dans les productions de céréales et horticoles, a été révisé : il s'appliquera bientôt aux productions animales dont celles du bœuf, du porc et de l'agneau.

Le PPA est un programme fédéral de garantie des emprunts qui facilite l'accès des producteurs agricoles au crédit tout au long du cycle de production. Le programme garantit le remboursement par le gouvernement fédéral des avances faites aux producteurs par les agents d'exécution en cas de défaillance. Le bénéfice recherché du PPA est de rendre disponibles aux producteurs des liquidités, leur permettant de répondre à leurs obligations financières à court terme.

Ainsi, le PPA permettra à un producteur de recevoir une avance monétaire sur la valeur de ses agneaux avant leur mise en marché et ce sans avoir à payer d'intérêt sur les premiers 100 000 \$ ainsi avancés. Le montant avancé sera remboursé par le producteur lors de la mise en marché des agneaux ou au plus tard à la fin de la période d'application du programme (maximum de 18 mois). Les périodes d'application seront d'avril d'une année à septembre de l'année suivante.

Un tel programme constitue une opportunité financière non négligeable pour les producteurs qui sont ainsi mieux outillés pour faire face à leurs obligations financières à court terme. Ainsi, les producteurs pourront échelonner la vente de leurs agneaux sur une plus large période de temps et ainsi profiter de meilleures conditions de mise en marchés plutôt que de réagir aux pressions financières à court terme.

La Fédération est à analyser actuellement ce programme afin de le rendre disponible aux producteurs d'agneaux pour la prochaine période d'application du programme, c'est-à-dire dès le début 2008. Déjà, le conseil d'administration a discuté à deux reprises de ce sujet et a demandé la préparation d'un projet d'implantation. Des informations détaillées du programme sont disponibles sur le site Internet d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : www.agr.gc.ca/index_f.php?s1=prog&s2=app. 

**Pour toute information supplémentaire, contacter
M. Moussa Ndiaye au 450 679-0540, poste 8450.**

Fini les corvées d'allaitement... **avec la nouvelle machine d'allaitement Lac-Tek pour 30 agneaux.**

- Modèle simple et robuste
- Facile à utiliser
- Prix très économique!



Contactez-nous pour un catalogue
ou pour connaître votre revendeur

1 866 888-5258
www.matelevage.com





Bilan des activités de l'Agence de vente

Depuis le dernier bulletin d'information en juillet, plus d'une centaine de producteurs de toutes les régions du Québec ont annoncé leurs agneaux lourds, répondant à la demande d'une quinzaine d'acheteurs. Le nombre d'agneaux lourds transigés est relativement stable. En moyenne, il est de 1 200 par semaine depuis la mi-juillet, un chiffre qui dépasse de 50 % les prévisions faites au départ.

La Fédération s'assure de jumeler les offres des producteurs aux demandes des acheteurs. Le nombre élevé d'offres et de demandes démontre que l'Agence de vente répond à son objectif premier, qui est d'ordonner et d'améliorer l'efficacité de la mise en marché.

Certaines difficultés informatiques et techniques ayant occasionné des délais et problèmes dans la facturation aux acheteurs et l'envoi des paiements aux producteurs, des moyens ont été pris pour apporter les correctifs nécessaires. Bien qu'en période d'adaptation, l'Agence de vente prend peu à peu sa vitesse de croisière.

Les transactions

Malgré une période de surplus vécue depuis quelques semaines, la Fédération tient à préciser que cette situation est cyclique et habituelle. De façon générale, les quantités offertes par les producteurs augmentent tandis que la demande des acheteurs demeure relativement stable depuis le début août, à environ 1 300 agneaux par se-

maine, après avoir connu une légère augmentation en juillet passant de 900 à 1 260 agneaux. Ainsi, le marché connaît un déséquilibre, ayant un surplus d'offre depuis maintenant huit semaines consécutives. Selon les informations disponibles, il semble que la situation se rééquilibrera au début d'octobre.

Bons de livraison

Le Règlement sur la vente en commun prévoit que les producteurs doivent faire parvenir à la Fédération un bon de livraison (P4) aussitôt les agneaux lourds livrés à l'acheteur. Le bon doit contenir le nom du producteur concerné, le nom de l'acheteur et de l'abattoir ainsi que le nombre et le numéro d'identification des agneaux livrés. Cette procédure facilite énormément le travail de validation de la Fédération pour effectuer la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs, puisque l'information envoyée par les abattoirs à la Fédération ne permet pas toujours de différencier les agneaux livrés pour un acheteur ou abattus pour la vente à la ferme.

Le bon de livraison doit être envoyé

soit par les producteurs, soit par les mandataires autorisés. Il est recommandé aux producteurs de toujours conserver une copie de ce bon de livraison.

Rapports d'abattage

Il est essentiel que la Fédération reçoive le plus rapidement possible les rapports d'abattage des agneaux. Ces rapports doivent être transmis par les acheteurs au plus tard 24 heures après l'abattage des agneaux et doivent obligatoirement contenir le nom du producteur, son numéro FPAMQ, le numéro de boucle ATQ et le poids carcasse de chaque agneau. C'est avec ces informations que la Fédération pourra préparer la facturation à chaque acheteur puis, par la suite, le paiement aux producteurs.

Dès le départ de l'Agence de vente, la Fédération a connu plusieurs difficultés dans la réception, la compilation et le traitement de ces rapports d'abattage. Plusieurs étaient incomplets et dans des formats différents d'un abattoir à un autre, ce qui, jumelé aux problèmes de traitement de l'information, a mené à des erreurs de facturation. En collaboration avec les acheteurs, de nombreux correc-

tifs ont été apportés à la validation et au traitement de ces rapports. La Fédération a rencontré les acheteurs le 11 septembre dernier afin de les sensibiliser aux problématiques vécues et de s'assurer que les rapports d'abattage soient complets et permettent un traitement rapide. ►►►

Nombre d'agneaux transigés via l'Agence de vente*				
Semaine (jr-mois-année)	Offres des producteurs	Demande des acheteurs	Quantité transigée	Surplus
16-07-2007	1550	900	980	560
23-07-2007	1550	1060	990	550
30-07-2007	1960	1180	1240	710
06-08-2007	2050	1260	1330	720
13-08-2007	1990	1330	1320	650
20-08-2007	1770	1410	1400	370
27-08-2007	1680	1240	1240	450
03-09-2007	1770	1330	1330	440

*Les données ont été arrondies à la dizaine

Classification

La Fédération a reçu quelques plaintes à l'effet que les agneaux ayant un faible pourcentage de gras étaient déclassés et désavantagés selon la grille de classification actuelle, tandis que les agneaux lourds avec un indice de gras plus élevé seraient moins assujettis à un déclassement. Pour maintenir nos marchés et pour développer de nouveaux marchés, la Fédération est consciente que la qualité des agneaux est fondamentale. Un comité paritaire réunissant des représentants de la Fédération et des acheteurs a été mis sur pied depuis le mois de juillet. Ce comité examine la grille de classification afin d'y apporter des améliorations. Le comité doit s'entendre d'ici la fin du mois de septembre et produira un rapport qui sera déposé à la RMAAQ. Ce rapport comprendra les modifications à apporter à la grille de classification, les actions proposées et un échéancier de travail.

En ce qui concerne l'uniformité des classifications, la Fédération tient à rappeler qu'un formateur a rencontré tous les classificateurs afin de s'assurer d'une uniformité dans les méthodes et procédures de classification et procéder à des audits sur le travail accompli. On s'assurera d'un suivi afin de maintenir les standards de qualité.

Frais de transport

Comme on le sait, le transport des agneaux lourds entre la ferme et le lieu de livraison convenu par l'acheteur est la responsabilité du producteur. Dans certaines régions, des ententes avaient été conclues entre des groupes de producteurs et des acheteurs quant à l'organisation et aux frais de transport. Depuis le début de l'Agence de vente, la Fédération collabore avec les partenaires du milieu afin de faciliter, dans la mesure de ses moyens, l'organisation du transport. Cependant, les frais encourus demeurent toujours à la charge des producteurs. ►►►

Comment faire des agneaux lourds d'une qualité recherchée

Utilisez ces trois clés :

1 GÉNÉTIQUE

- Utiliser des béliers de race **TERMINALE** sur des femelles maternelles et productives (idéalement des béliers évalués).

2 HOMOGENÉITÉ

- Utiliser uniquement des béliers de race pure.
- Éviter à tout prix les béliers croisés (hétérogénéité des carcasses, alimentation plus difficile en finition car gabarits différents et besoins différents).

3 RÉGIE et ALIMENTATION

- Séparer les mâles et les femelles dès le sevrage.
- Élever les agneaux dans un espace suffisant (respecter la densité d'élevage recommandé).
- Appliquer le programme alimentaire de votre agronome et/ou conseiller (répondant aux besoins en énergie et en protéine selon l'âge, le poids, le gabarit du croisement, le gain de poids visé et le potentiel génétique de croissance de ces agneaux).
- Entre le sevrage et l'atteinte de 30-35 kg : peser les agneaux régulièrement, au moins une fois par mois. Éliminer immédiatement les agneaux présentant un gain de poids nul ou insuffisant (largement inférieur à la moyenne du groupe ou du gain potentiel recherché par le croisement). Ces agneaux ne feront jamais des agneaux lourds de qualité dans un délai raisonnable pour une rentabilité optimale pour votre entreprise.
- Dès l'atteinte de 30-35 kg de poids vif :
 - ▷ Réduire l'apport protéique dans le concentré. Appliquer le programme alimentaire recommandé par votre agronome et/ou conseiller.
 - ▷ **Peser** les agneaux idéalement à chaque semaine ou à chaque 2 semaines.
- Dès l'atteinte de 40 kg de poids vif – FINITION :
 - ▷ Restriction alimentaire (augmenter l'apport de fourrages et réduire l'apport de concentrés énergétiques)
 - ▷ **Vérifier les gains de poids** et commercialiser plus rapidement les agneaux qui ne font plus de gain. Ils déposeront du gras s'ils demeurent en engraissement.
 - ▷ **Vérifier l'état d'engraissement** au toucher lors de chaque pesée
 - ▷ Porter une attention particulière aux femelles : elles déposent plus rapidement du gras que les mâles lors de la période de finition. Les femelles devraient toujours être abattues à un poids inférieur à celui des mâles.
 - ▷ **Poursuivre vos pesées et planifier vos ventes** en respectant les strates de poids ciblées :
 - Catégorie 1 : 16,4 à 19,9 kg carcasse chaude (écart de 16,4 à 21,9 kg)
 - Catégorie 2 : 20,0 à 23,9 kg carcasse chaude (écart de 18,0 à 26,3 kg)
 - Catégorie 3 : 24,0 kg carcasse chaude et plus (21,6 kg et plus...)

... mais sachez que les carcasses de plus de 30 kg NE SONT PAS en demande. Par ailleurs, si vous souhaitez que la plupart de vos agneaux se classent bien, sachez que très peu de races ou de croisements ont la capacité de rencontrer ces poids de carcasse sans excès de gras. Il y a toujours des exceptions, mais la moyenne ne se traduit pas ainsi!

Rappel... Comment estimer le poids de carcasse lors de la pesée en bergerie :

- Le producteur vise la catégorie 2 : 20,0 à 23,9 kg carcasse chaude;
- Le producteur ne veut pas risquer d'être dans la marge de 10 % d'erreur, il souhaite respecter adéquatement la strate de sa catégorie;
- Son transport n'étant pas d'une durée excessive, il estime son rendement carcasse à environ 48% entre la pesée à la ferme (non à jeun) et l'abattage des agneaux.

Poids le plus bas : 20,0 kg carcasse chaude / 48 % de rendement carcasse chaude = 41,7 kg de poids vif
Poids le plus haut : 23,9 kg carcasse chaude / 48 % de rendement carcasse chaude = 49,8 kg de poids vif

Rappelez-vous que TOUTES les races et TOUS les croisements NE SONT PAS FAITS pour produire de l'agneau lourd. C'est VOTRE RESPONSABILITÉ! Informez-vous!



Des écarts importants de frais de transport peuvent exister entre les producteurs, dépendamment de la proximité des abattoirs. La Fédération évaluera sous peu différents moyens de minimiser ces frais pour les producteurs. Les producteurs seront appelés à donner les orientations de travail à ce sujet.

Facturation

Comme mentionné précédemment, plusieurs problèmes de paiement et de facturation ont été vécus depuis le départ de l'Agence. La Fédération prévoyait être en mesure de facturer les acheteurs pour les agneaux vendus la semaine précédente pour ensuite payer les producteurs le jeudi suivant la livraison, ce qui demeure son objectif pour ce qui est des délais. Le nombre de plaintes enregistrées concernant des erreurs de facturation ou de paiement a quant à lui considérablement diminué au cours des dernières semaines. La Fédération s'assure d'apporter les correctifs nécessaires dans les plus brefs délais. Dans l'ensemble, le processus de facturation aux acheteurs et de paiement aux producteurs est de plus en plus efficace.

Contrats annuels

Après avoir reçu les offres de contrat annuel des acheteurs et des producteurs, la Fédération a procédé à la confirmation des contrats annuels pour la période du 9 septembre au 30 novembre 2007. La demande des acheteurs s'élevait à près de 1 000 agneaux par semaine alors que l'offre des producteurs totalise quelque 400 agneaux. La Fédération a confirmé à chaque producteur son contrat annuel et a confirmé aux acheteurs des contrats annuels représentant 40 % de la quantité demandée.


Puisque des producteurs ont choisi des contrats annuels sur 1, 2 ou 3 semaines, il est important que chaque producteur complète à chaque semaine son formulaire d'offre hebdomadaire en y indiquant la quantité qu'il entend livrer à même son contrat annuel. Cette information permet à la Fédération de savoir de combien d'agneaux elle dispose à partir des contrats annuels pour une semaine donnée. Le processus d'offre et de confirmation des contrats annuels reprendra en octobre pour les contrats de la période 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008.

Acheteurs

Une rencontre constructive entre la Fédération et les acheteurs a eu lieu à la mi-septembre. Le but de cette rencontre était de permettre aux deux parties d'exprimer leurs besoins et de faire le point afin de s'assurer que l'Agence fonctionne rondement.

Commerce interprovincial

La Fédération tient à rappeler que tous les agneaux lourds produits au Québec doivent être transigés via l'Agence de vente selon les modalités prévues au Règlement sur la vente en commun des agneaux lourds. Le Règlement vise tous les agneaux lourds produits au Québec, indépendamment du marché auquel ils sont destinés. Le fait que les producteurs annoncent la totalité de leurs agneaux lourds permet à la Fédération de connaître l'offre réelle disponible afin d'être équitable envers tous les producteurs et d'éventuellement développer des marchés.

D'autre part, l'Agence de vente est le seul endroit où peuvent s'approvisionner les acheteurs lorsqu'ils veulent acheter des agneaux lourds produits au Québec. Les personnes qui désirent acheter des agneaux lourds doivent respecter la Convention de mise en marché des agneaux lourds et présenter les mêmes garanties que l'ensemble des acheteurs et ce, afin d'assurer une meilleure protection de notre industrie. La Fédération entreprendra les actions utiles et nécessaires afin de faire respecter le Règlement et la Convention et ce, dans un esprit constructif et visant à ce que tous les producteurs soient traités équitablement. 

CALENDRIER

TOURNÉE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES RÉGIONALES
CONNUES AU MOMENT DE LA PUBLICATION

Région	Date	Heure	Lieu
Québec	Mercredi 3 octobre	19 h	Hôtel Bernières 535, rue Aréna, Saint-Nicolas
Mauricie-Centre-du-Québec	Mardi 16 octobre	20 h	UPA Centre-du-Québec 1940, rue des Pins, Nicolet
Estrie	Jeudi 18 octobre 2007	10 h	Hôtellerie le Boulevard 4201, boul. Bertrand-Fabi Rock Forest (Sherbrooke)
Bas-Saint-Laurent	Jeudi 18 octobre 2007	10 h	Hôtel Gouverneur, salle Montmagny 155, boul. René-Lepage Est, Rimouski
St-Jean-Valleyfield	Mercredi 24 octobre	19 h 30	Restaurant Casa Venezia 33, rue Lambton, Ormstown

Le calendrier des AGA régionales sera régulièrement mis à jour sur le site Internet de la Fédération. Pour plus d'informations, consulter le site Internet de la Fédération à l'adresse suivante : www.agneauquebec.com ou contacter le président de votre syndicat régional.



6, de l'Ancolie, app. #3, Pont-Rouge (Québec) G3H 0A3

téléphone 418 856-1200, poste 1 télécopieur 418 856-6247 semrpq@cepoq.com www.agneauduquebec.com/sempq

nouvelles coordonnées

EXPO QUÉBEC 2007

Les jugements ovins ont eu lieu les 15, 16 et 17 août derniers. Il y a eu une très grande participation des éleveurs avec près de 280 têtes dans 7 races différentes.

Catégorie	Gagnants
Agneau de marché	Réjean Girard
Paire de femelles d'une même race	Suffolk ; Susan & Steven Mastine
Brebis inter-races	Border Cheviot , Susan & Steven Mastine
Bélier inter-races	Oxford , Rémi Gélinas

Race	Grande championne propriété de	Grand champion propriété de
Border Cheviot	Susan & Steven Mastine	Réjean Girard
Dorset	Marc Charpentier	Marc Charpentier
Hampshire	Martin B. Choquette	François Gélinas
Leicester	François Gélinas	François Gélinas
North Country Cheviot	Réjean Girard	Réjean Girard
Oxford	Rémi Gélinas	Rémi Gélinas
Suffolk	Rémi Gélinas	Rémi Gélinas

1^{re} édition de la vente de béliers SEMRPO - GenOvis

La SEMRPO a tenu, le 29 juillet 2007, la 1^{re} édition de la vente SEMRPO – GENOVIS. Lors de cette vente, 23 béliers de race pure évalués à GenOvis ont été vendus. La qualité génétique et de conformation des béliers offerts en vente était excellente. Les producteurs ont payé en moyenne 718 \$ pour un bélier et nous avons eu beaucoup de commentaires positifs sur l'information génétique disponible. Des représentants du CEPOQ étaient présents afin d'aider les producteurs commerciaux à comprendre et analyser les données génétiques. Le prix le plus haut de 1150 \$ a été payé pour un bélier Suffolk, propriété de M. David Mastine.

RAPPEL

Les enregistrements de moutons de race pure

Un rappel à tous concernant les tatouages et les étiquettes ATQ pour l'enregistrement :

1. Un nouveau formulaire de demande d'enregistrement est disponible avec la colonne pour le numéro d'identification permanente. Le formulaire est disponible auprès de la Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux et sur le site Internet de la SEMRPO;
2. Lors d'une demande d'enregistrement, veuillez indiquer un tatouage seulement si l'animal a un tatouage. L'information contenue sur l'enregistrement doit être la même que dans les oreilles de l'animal.

avec tatouage
sans tatouage

	RIGHT DROITE	ID	LEFT GAUCHE
Tatouage à l'oreille	HLDR	2N	
Double étiquette PCIM	312386336		312386336



	RIGHT DROITE	ID	LEFT GAUCHE
Double étiquette PCIM	312882050		312882050



Pour de plus amples informations sur la SEMRPO, veuillez consulter notre site Internet

www.agneauduquebec.com/sempq

NOUVELLES COORDONNÉES

Veuillez noter les nouvelles coordonnées de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (voir ci-haut), en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2007.

Investissez dans votre entreprise, adoptez la race Arcott Rideau



Un choix rentable pour tous!

Des performances à la hauteur des attentes des producteurs ovins

Année	Nombre de troupeaux	Nombre de brebis	Nombre d'agneaux/agnelage	Nombre d'agneaux Sevrés/agnelage	Nombre agnelages brebis/année	Nombre d'agneaux sevrés brebis/année	GMQ (KG)
2005	12	1072	2.46	2.11	1.15	2.43	0.310
2006	16	1194	2.51	2.18	1.17	2.55	0.320

Voir la liste des éleveurs en page 14

CLUB POLYPAY DU QUÉBEC

DES BREBIS RÉPONDANT AUX BESOINS DE LA
PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC

DES QUALITÉS RECHERCHÉES... POUR DES BREBIS
PRODUCTIVES\$

- Intervalle d'agnelage rapide;
- Très bonne capacité au désaisonnement
- Précocité dans l'atteinte de la maturité sexuelle;

... AVEC UNE MAJORITÉ DE NAISSANCES DOUBLES

- Ce qui nécessite moins d'intervention entourant l'agnelage;
- Diminue le taux de mortalité chez les agneaux;
- Offre des agneaux de bon poids et plus vigoureux à la naissance;
- Limite les frais reliés à l'achat de lactoremplacéur.

Productivité brute à GenOvis

Année	Nés/agnelage	Agnelage/an- née	Sevrés/brebis /année	% d'agneaux nés double
2006	1,9	1,17	1,91	59



Pour nous rejoindre :

Secrétaire : Daniel Dion Président : Daniel Ouellette

Tél. : 418 856-1200, poste 1 Tél. : 418 775-2689

Télécopieur: 418 856-6247

Club Arcott Rideau du Québec



- L'amélioration génétique est une priorité du Club Arcott Rideau et la base de la sélection génétique est le programme GénOvis.
- Le meilleur choix pour ceux qui cherchent une brebis prolifique, maternelle et laitière.
- Des sujets adaptés à nos systèmes de production intensif.

Membres

Agronovie senc.
Bergerie Saint-Georges
Ferme Amki enr.
Ferme Bela
Ferme Ovimax senc
Ferme Rido senc
L'Agnellerie inc.
La Moutonerie
Les Bergeries du Margot
Les Moutons de Panurge enr.

Granby
Saint-Georges-de-Beauce
Québec
Becancour
Saint-Philippe
La Pocatière
Kamouraska
Saint-Donat
Bonaventure
Saint-Jean-Port-Joli

450-379-5298
418-227-0283
418-842-2637
819-298-3184
418-498-9989
418-856-5140
418-492-3551
418-739-5876
418-534-3701
418-598-6501

chris.beau@sympatico.ca
bergeriestgeorges@globetrotter.net
fermeamki@videotron.ca
jflavigne74@hotmail.com
fermeovimax@videotron.ca
rido@videotron.ca
lagnellerie@bellnet.ca
sheila.eric@globetrotter.net
bergeriedumargot@globetrotter.net
panurge@globetrotter.net

Marie-France Bouffard B.Sc. agr. et Christian Beaudry agr.

Agronovie S.E.N.C.

Éleveur ovin de races pures
Polypay et Arcott-Rideau

Suivi GenOvis
Testé maedi-visna
Béliers génotypés

Concours Mérite GenOvis 2006

⇒ Propriétaire de la meilleure brebis Polypay
au Québec (conformation et production)
⇒ Meilleur troupeau Arcott-Rideau



BÉLIERS DISPONIBLES

	Identification	Nés le	Naissance	Pds ajs 50 jr	Pds ajs 100 jr	GMD	ISM	Génotype
Polypay	OVIE 43644 S	2007/07/05	2	29,4	48,8	0,390	1,5	
Arcott-Rideau	OVIE 075 R	2005/05/12	3	Prêt à servir			1,61	RR
	OVIE 43477 T	2007/02/14	3	23,9	45,4	0,430	3,23	RR
	OVIE 43609 T	2007/04/26	2	27,6	50,6	0,460	3,37	QR

Agnelles Rideau sélectionnées à vendre
Bon choix de béliers

635, rang Beaudry, Granby (Qc) J2G 9H9
450 379-5298 chris.beau@sympatico.ca

PUISSANCE. ÉVASION

L'ÉLECTRIFICATEUR POWERPLUS MR5000

CARACTÉRISTIQUES:

- ◆ Alimente plus de 400 acres de clôture multifils ◆ Puissance Turbo
- ◆ 45 joules d'énergie emmagasinée ◆ Télécommande



GRATUIT SmartFix inclus (indicateur de perte de courant)

Si vous recherchez un électrificateur très convaincant, vous adopterez le PowerPlus MR5000. Il est conçu pour les producteurs qui ont mieux à faire de leur journée que de ramener les animaux égarés. Le MR5000 est l'électrificateur sans complication et sans entretien conçu pour ceux qui n'ont pas de patience pour les corvées. Raccordez, branchez et évadez-vous!

Pour en savoir plus sur les produits
Gallagher, appelez au 1-800-661-2013
pour obtenir une brochure gratuite ou
visitez votre détaillant Gallagher.





La traçabilité, un intérêt pour tous

La traçabilité a été définie par la norme ISO 8402 comme « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité au moyen d'identifications enregistrées ». Plus précisément, en ce qui concerne les produits alimentaires, c'est la capacité de localiser et de connaître l'histoire d'un aliment à travers toutes les étapes de la chaîne alimentaire. L'identification des produits alimentaires doit commencer à l'amont de la chaîne, c'est-à-dire à la ferme, pour ensuite être maintenue jusqu'au consommateur final.

Pour garantir un système de traçabilité sans faille, il faut s'assurer d'avoir mis en place un bon réseau d'informations à travers les différents acteurs de la chaîne alimentaire. La gestion de l'information ayant trait à la traçabilité implique un processus qui peut être représenté selon la figure ci-dessous.



L'objectif de la traçabilité est de permettre aux autorités d'agir rapidement en cas de crise de santé animale ou de salubrité des aliments. Elle contribue ainsi à se prémunir contre toutes les dérives socio-économiques qui pourraient résulter d'une crise au détriment de tous les acteurs dans un environnement socio-économique, à savoir :

- **La société**, qui risquerait d'être confrontée à un problème de santé publique et un sentiment de manque de confiance, d'insatisfaction ;
- **Les entreprises alimentaires**, qui pourraient subir des pertes, notamment par l'abattage massif d'animaux lors d'un cas d'épidémie ou de maladie;
- **Le secteur public**, qui devrait affecter des ressources publiques pour financer des mesures compensatoires aux victimes.

De ce qui précède, la traçabilité ne concerne pas seulement les acteurs du secteur alimentaire; tous les acteurs socio-économiques y trouvent leur intérêt. Conséquemment, ils doivent tous contribuer à sa mise en place et au défraiement des coûts qui y sont associés. Dans le secteur de la production ovine, la Fédération des producteurs d'agneaux et de moutons du Québec a déjà abordé certaines solutions visant à alléger les coûts de la traçabilité par les initiatives suivantes : fonds dédié à la traçabilité, perfectionnement du logiciel PROVIN et projet d'automatisation de la saisie des données de traçabilité.

L'idée d'un fonds dédié à la traçabilité

Un soutien financier aux différents coûts que supportent les producteurs serait une contribution essentielle pour une application effective de la traçabilité. C'est ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle 2006 de la Fédération, l'idée d'un fonds dédié à la traçabilité a été retenue par les producteurs. Pour ce faire, la Fédération compte mener des démarches auprès des différents acteurs gouvernementaux, notamment auprès du minis-

tère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, afin d'obtenir la mise en place d'un fonds financier destiné à la traçabilité. Ce fonds pourrait, par exemple, être alimenté par une taxe à la consommation de viande en contrepartie des exigences des consommateurs en termes de traçabilité.

En fait, un fonds dédié à la traçabilité est une idée qui permet à tous les acteurs socio-économiques intéressés par la traçabilité de contribuer à son financement.

Le perfectionnement de PROVIN

Les coûts de la traçabilité ne sont pas seulement d'ordre financier. D'autres coûts pèsent sur les producteurs, notamment :

- Une force de travail supplémentaire liée à la pose des boucles et à la gestion de la traçabilité;
- Une lourdeur administrative associée aux formulaires de déclaration de pose de boucles et de déplacement des animaux.

Pour palier à ces charges de travail supplémentaires, la Fédération a mis à la disposition des producteurs le logiciel PROVIN. Présentement, la version 1.7.1 est disponible et 198 producteurs de différentes régions l'utilisent déjà. C'est un logiciel de régie conçu et adapté à la réalité des producteurs ovins québécois. Il permet d'une part la gestion de la traçabilité, avec la possibilité de faire des déclarations à ATQ et, d'autre part, la gestion de la régie. Il contribue ainsi à une gestion technique des activités quotidiennes de la bergerie, notamment pour ce qui est des agnelages, de la productivité des brebis et des flux d'entrée et de sortie du troupeau. ►►►

Cependant, des formations sur PROVİN réalisées par la Fédération au printemps dans quelques régions (Abitibi-Témiscamisque, Bois-Francs, Saguenay-Lac-St-Jean) incitent à réaliser de nouvelles améliorations sur PROVİN dans le but de répondre plus efficacement aux besoins des producteurs en qui concerne la gestion de la traçabilité et de la régie. C'est ainsi que la Fédération fera une mise à jour du logiciel, en prenant bien en compte les commentaires et suggestions des producteurs reçues dans le cadre de ces formations. Les améliorations porteront notamment sur :

- La disposition des rapports techniques en référence au numéro ATQ imposé par le système de traçabilité du Québec: rapports de généalogie, rapport de consanguinité et liste des béliers, etc.
- Certains rapports par numéros ATQ et/ou par tatouage en fichier texte/Excel : prolificité des brebis et des béliers, rapport de mortalité, rapport sur les gains moyens quotidiens (GMQ), déclarations de naissances à GenOvis ainsi que rapports GenOvis, etc.
- Des transferts efficaces aux organismes intervenant dans le secteur ovin: transferts à Agri-Traçabilité Québec, Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA), Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) et GenOvis.

De plus, la Fédération souhaite compléter ces améliorations de PROVİN en considérant les propositions d'autres organisations liées à la production ovine, telles que la SEMRPQ, le CEPOQ et la SCEA.


Il faut aussi mentionner que la Fédération compte poursuivre les formations sur PROVİN dans les régions dont les producteurs manifestent un intérêt. Ces formations seront disponibles pour tout groupe de cinq producteurs ou plus.

Si vous désirez participer à une séance de formation, pour un soutien technique dans l'utilisation du logiciel ou pour vous procurer le logiciel PROVİN, veuillez contacter Mme Linda Perron à la Fédération (450 679-0540, poste 8398).

Automatisation des saisies de données – Pocket PC

Pour faciliter l'application de la traçabilité et la gestion de la régie dans le secteur ovin, il s'avère avantageux d'utiliser le logiciel PROVİN en association avec des outils complémentaires. Le temps et l'énergie consacrés à la saisie manuelle des données sur PROVİN se trouvent ainsi réduits. Pour ce faire, la Fédération a déjà retenu l'idée de relier un bâton de lecture électronique et un Pocket-PC au logiciel PROVİN. Le bâton sert à lire les informations inscrites sur la boucle électronique du sujet dans le but de pouvoir les transférer par la suite dans PROVİN. La connexion entre PROVİN et le bâton

de lecture se fait par l'intermédiaire d'un petit ordinateur de poche (Pocket-PC), puisque le bâton permet uniquement le stockage des données sans possibilité de traitement immédiat. De plus, il est plus pratique pour les producteurs en bergerie d'avoir un petit ordinateur de poche dans lequel on peut stocker les informations directement du bâton et de pouvoir y faire des ajouts dès que la boucle électronique est lue (ex. : le sexe de l'animal, son poids, le numéro ATQ de la mère, etc).

La Fédération travaille actuellement à compléter les paramètres du projet pour obtenir le financement adéquat permettant de développer les applications informatiques nécessaires à la connectivité et au transfert des données. Par la suite, un projet pilote sera conduit afin de réaliser des essais sur les fermes. La Fédération collabore avec les organismes concernés et les entreprises spécialisées dans le domaine de la traçabilité afin de mener à bien ce projet. 

Pour plus d'informations, contacter M. Moussa Ndiaye au 450 679-0540, poste 8450.

Visez juste Ovation

La performance adaptée
à vos besoins

En production ovine

Contactez un expert-conseil lié à votre réussite

- Outils
- Produits
- Expertise



La force d'un réseau



LES PAGES DU CEPOQ

CENTRE D'EXPERTISE EN PRODUCTION OVINE DU QUÉBEC (CEPOQ)

1642, rue de la Ferme, La Pocatière QC G0R 1Z0 Tél. : 418 856-1200 * Télécopieur : 418 856-6247 * info@cepoq.com * www.cepoq.com

Nouveau programme

Lors de la dernière édition de l'Ovin Québec, nous avons annoncé un article présentant les résultats du projet Cuivre et un autre traitant de la tremblante. Puisque certains résultats demeuraient à compiler pour le projet Cuivre et que d'autres éléments étaient à venir pour la mise au point sur la tremblante, ces deux articles seront publiés lors d'une prochaine édition.

Le CEPOQ tient à remercier ses précieux partenaires pour leur soutien :



Agriculture and Agri-Food Canada

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Génétique

*Robie Morel **

La sélection, une question de gros bon sens

Les jours sont de plus en plus courts, les feuilles commencent à changer de couleur et à tomber, les oiseaux migrateurs débutent leur voyage vers le sud... l'automne est arrivé. Cette période de l'année est très importante pour les producteurs ovins, puisqu'elle correspond au moment où une grande partie de leur troupeau est à l'accouplement. Le choix des béliers et des brebis est d'une importance capitale pour la rentabilité et la prospérité de l'entreprise.

Afin de rencontrer vos objectifs de production, une sélection des animaux est nécessaire. Chaque entreprise doit avoir des objectifs qui lui permettront de fournir un marché précis et ainsi prospérer. Pour atteindre vos buts, la sélection des sujets débute dès la naissance et se poursuit à chaque fois que l'on veut accoupler 2 individus. Les prochains paragraphes exposeront les points que vous devez respecter pour sélectionner adéquatement les sujets dont vous avez besoin pour VOTRE entreprise.

Un bélier de race pure... un incontournable

Le choix d'un bélier de race pure se veut un incontournable. Il est possible, lorsqu'on compare un bélier croisé avec un pur sang, que le bélier croisé ait des performances comparables et même supérieures à celles du bélier de race pure. La question n'est pas là : le choix d'un

bélier de race pure, par sa constitution génétique plus uniforme, produira une progéniture beaucoup plus homogène avec des qualités recherchées. Cependant, il est important de faire un choix de race en fonction de votre situation d'élevage et de vos objectifs. On choisira une race dite terminale pour la production d'agneaux de marché de qualité. Une race maternelle sera utilisée pour la production de femelles d'élevage dans un schéma génétique bien défini. Finalement, une race prolifique améliorera le nombre d'agneaux nés pour ainsi augmenter la prolificité du troupeau.

La santé... évidemment

La santé est un point primordial si on veut que tous les individus de notre troupeau expriment leur plein potentiel. Évidemment, on s'assurera que les béliers aient un système reproducteur en bonne santé et que les brebis aient une glande

mammaire fonctionnelle.

Le choix d'un animal reproducteur (brebis ou bélier) peut aussi dépendre de vos objectifs au niveau du statut sanitaire visé. Vous porterez alors une attention particulière sur différents aspects comme la résistance génétique à la tremblante, le maedi-visna, la lymphadénite caséuse...

La conformation... absolument

C'est bien beau avoir un animal génotypé dont la résistance à la tremblante est élevée et qui est inscrit sur la liste des béliers de génétique supérieure, cependant il faut absolument que le bélier ou la brebis ait une conformation adéquate. Cette conformation permettra de bien exprimer le potentiel génétique et de travailler pour votre élevage. Par exemple, un bélier avec des membres postérieurs faibles aura une vie reproductrice plus courte. De même, une brebis dont la

capacité est faible risque d'avoir une capacité d'ingestion réduite, ce qui l'empêchera de bien performer. Ce ne sont que des exemples parmi tant d'autres, démontrant qu'une conformation déficiente peut avoir un impact majeur négatif sur les performances de votre entreprise... à vous d'y voir!

Un bélier approprié pour vos femelles... bien sûr!

Comme on l'a vu précédemment, le choix d'un bélier se fera en fonction de nos objectifs d'entreprise. Par contre, on devra, évidemment, vérifier la consanguinité avant de mettre un bélier à l'accouplement avec un lot de brebis. Aussi, on s'assurera que ses forces répondent aux critères que l'on veut améliorer (croissance, prolificité, conformation, caractéristiques de races,...).

Des performances évaluées... pourquoi s'en passer?

Lorsque vient le temps de sélectionner un animal, on doit se baser sur des critères de performances. Par exemple, on choisira un agneau qui provient d'une portée multiple et/ou un agneau dont le gain moyen quotidien est supérieur à 300 grammes. Le choix d'un animal, basé sur des performances brutes, est une pratique courante, mais elle a ses limites et ses dangers. Effectivement, ces performances sont fortement influencées par les effets de l'environnement. La régie de l'éleveur peut ainsi avoir un impact significatif sur l'expression d'un caractère comme la prolificité des brebis et surtout la croissance des agneaux.

Heureusement, il existe des outils de sélection permettant de contrer les effets de l'environnement et traduisant le réel potentiel génétique de l'animal.

Ces programmes d'évaluation génétique existent dans plusieurs types d'élevage. Les productions laitière et porcine sont deux exemples où ces programmes ont permis une amélioration substantielle des performances des troupeaux. En

production ovine, plusieurs pays offrent des programmes d'évaluation génétique. On n'a qu'à penser aux programmes australien (Lambplan) et anglais (Sheepbreeder). Au Québec, le programme d'évaluation génétique des ovins à domicile s'appelle GenOvis ce dernier est offert à tous les éleveurs canadiens depuis le début de l'année 2006.

Ce programme de testage permet d'évaluer efficacement la valeur génétique des reproducteurs en se basant sur des caractères d'importance économique (prolificité, qualité maternelle, croissance et qualité de carcasses).

Les performances, observées et mesurées sur un animal, sont le résultat de la valeur génétique de cet animal et de son environnement. Par exemple, des animaux possédant exactement la même valeur génétique, peuvent performer différemment s'ils sont alimentés d'une façon différente. De même, des animaux alimentés de façon similaire peuvent performer différemment à cause de leurs différences au niveau génétique. Ainsi, dans un groupe d'animaux sous évaluation, le programme GenOvis analyse les différences de performances dues uniquement à la génétique.

Quoi de mieux qu'un exemple concret?

On a le choix entre deux béliers d'une même race terminale, car notre objectif est de faire de l'agneau de marché. Ces deux béliers proviennent de deux entreprises différentes et la seule chose que l'on connaît, c'est le GMQ.

Entreprise A	Bélier A	GMQ = 350 g
Entreprise B	Bélier B	GMQ = 400 g

En se basant seulement sur cette donnée, notre choix sera le bélier B.

Par contre, en discutant avec les producteurs sur la façon dont ces béliers ont été alimentés, on sait maintenant que le bélier B a été nourri à volonté, avec des concentrés et du fourrage, tandis que le bélier A a été restreint pour les concen-

trés et à volonté pour les fourrages.

Maintenant que l'on connaît la façon dont les béliers ont été nourris, on se posera la question suivante : Est-ce vraiment le bélier B qui a le meilleur potentiel de croissance ?

La seule façon de le savoir, c'est de connaître son évaluation génétique : c'est-à-dire qu'on se base sur son Indice de Sélection Croissance (ISC). Cet indice sert justement à connaître le potentiel de croissance d'un animal. Plus le chiffre est élevé, meilleur est son potentiel de croissance et donc, plus grandes sont les chances d'avoir des descendants qui auront une croissance rapide de la naissance à l'abattage.

Entreprise A	Bélier A	GMQ = 350 g	ISC = 1,18
Entreprise B	Bélier B	GMQ = 400 g	ISC = 0,24

Cette fois, notre choix serait le bélier A.

Des questions... On est là pour vous

Le secteur génétique du CEPOQ est là pour répondre à vos questions concernant la sélection et le programme d'évaluation génétique GenOvis. Il nous fera plaisir de vous aider et de vous orienter dans le choix de vos béliers et brebis.

Dans le but de vous donner des outils de sélection et de mieux connaître ceux déjà en place, le CEPOQ en collaboration avec la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec (SEMRPQ) offrira à l'hiver 2008 une formation sur la génétique et la conformation des sujets reproducteurs dans 10 régions du Québec. Vous recevrez sous peu une invitation pour y participer. Entre-temps, vous pouvez aussi communiquer au (418) 856-1200, poste 226 pour plus de détails.

Bonne sélection!!!

**Robie Morel,
Responsable de la génétique
et chargé de projet au CEPOQ*

Intensité lumineuse

« Pis, finalement! Y fais-tu assez clair dans c'te bergerie-là? »

Les lecteurs assidus de l'Ovin Québec se souviendront de cet article paru en juin 2005, où François Castonguay présentait deux nouveaux projets de recherche qui avaient pour but de répondre à la « fameuse » question concernant l'intensité lumineuse optimale à utiliser pour la croissance des agneaux et pour contrôler la reproduction des brebis. Deux ans plus tard, les projets sont terminés, les résultats sont compilés et nous y voyons enfin plus clair. Évidemment, chaque entreprise est différente, il est donc impossible d'affirmer que toutes les bergeries du Québec sont assez éclairées... mais s'il fallait prendre un pari, gageons qu'il fait assez clair dans c'te bergerie là!

Commençons par les brebis...

Tout le monde le sait, le mouton est un animal à reproduction saisonnière. Afin d'assurer un approvisionnement régulier des marchés, il faut faire preuve d'ingéniosité pour déjouer ce phénomène naturel. L'utilisation d'un programme de photopériode est d'ailleurs un moyen très efficace d'y arriver. Les résultats probants des travaux de Johanne Cameron et de l'équipe de François Castonguay sur l'utilisation d'un calendrier photopériodique nommé *AAC Type CC4* ont fait le tour du Québec. Déjà à la fin de l'année 2006, le Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ) dénombrait 35 entreprises utilisant ce programme de photopériode. Malgré le succès de la méthode et tous les essais réalisés, la question de l'intensité lumineuse à utiliser subsistait toujours... jusqu'à aujourd'hui!

Aucune étude n'a jamais été réalisée sur les effets de l'intensité lumineuse sur les performances reproductrices et zootechniques des brebis. Les intensités généralement recommandées par les spécialistes français de la photopériode dans les documents techniques sont de l'ordre de 200 lux et plus, ce qui est bien au-delà des intensités habituellement retrouvées à l'intérieur de la plupart des bergeries québécoises. En effet, au printemps 1997, une équipe du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) avait mesuré l'éclairage moyen dans 16 bergeries. Dans les installations visitées, l'intensité lumineuse moyenne était de 64 lux avec des extrêmes variant de 21 à 133 lux. Ainsi, le niveau d'éclairage était, dans la grande majorité des élevages de l'étude, bien inférieur à l'exigence théorique de 200 lux.

Les objectifs

L'objectif de cette première étude était de déterminer l'intensité lumineuse minimale requise dans les programmes de photopériode servant au contrôle de la reproduction chez la brebis. De façon plus spécifique nous voulions :

1. Évaluer l'influence de l'intensité lumineuse durant les périodes de gestation et de lactation sur la productivité des brebis (poids de la portée à la naissance, variations de l'état de chair, production laitière);
2. Évaluer l'impact de l'intensité lumineuse sur la croissance et la consommation des agneaux élevés sous la mère;
3. Évaluer l'impact de l'intensité lumineuse en période d'accouplement sur la fertilité et la prolificité des brebis soumises à un traitement photopériodique.

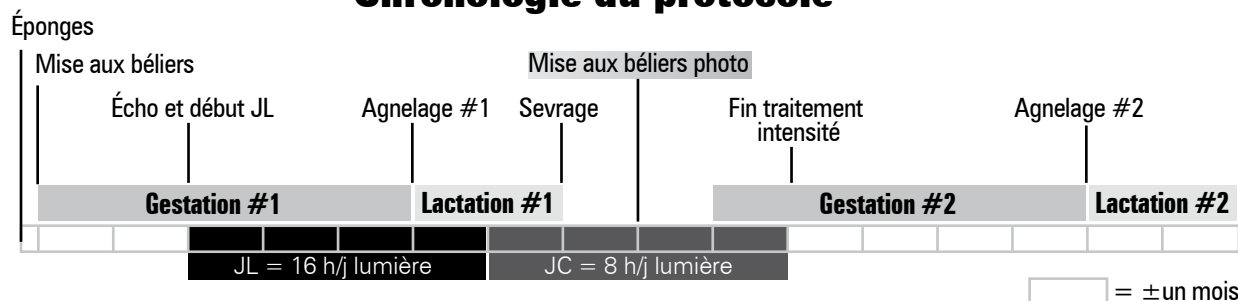
200 lux... ça ressemble à quoi?

Au Québec, le Règlement sur la santé et la sécurité du travail définit le niveau d'éclairage requis dans les lieux de travail. À titre indicatif, mentionnons que cette loi exige un minimum de 400 lux pour le travail général de bureau, un minimum de 800 lux pour le travail de précision tel que la couture et la broderie et 250 lux pour l'éclairage général d'une salle de conférence. À la lueur de ces informations, vous comprendrez qu'une intensité de 200 lux est bien loin de la réalité de la très grande majorité des bergeries québécoises!

On a fait ça comment?

Tout le projet s'est déroulé dans les installations de recherche du CEPOQ situées à La Pocatière. Quatre-vingt-dix (90) femelles Dorset adultes gestantes ont été sélectionnées à 60 jours de gestation et réparties dans trois traitements d'intensité lumineuse (10, 30 et 117 lux) dans un programme de photopériode de type « classique » de 4 mois de jours longs (JL - 16 h de lumière/jour) suivis de 4 mois de jours courts (JC - 8 h de lumière/jour). Les intensités ont été choisies de façon à tester des niveaux d'éclairage se rapprochant des conditions réelles retrouvées dans la plupart des bergeries québécoises. Les traitements d'intensité lumineuse ont débuté à la mi-décembre en période de JL. Une série de prélèvements sanguins a été effectuée afin de mesurer la mélatonine (voir encadré sur la page suivante).

Chronologie du protocole



À l'agnelage, 72 brebis ont été gardées pour former trois groupes de 24 brebis, soit six parcs de quatre individus par traitement d'intensité. Suite à l'agnelage, la production laitière de 12 brebis par traitement a été évaluée aux jours 15, 30 et 45 de la lactation. De plus, la consommation alimentaire des brebis a été mesurée tout au long de la lactation à raison de quatre jours par semaine. La croissance ainsi que la consommation de moulée à la dérobée des agneaux élevés sous les mères ont été mesurées. Le passage des animaux en JC s'est effectué au jour 25 de la lactation. Des mesures aux ultrasons ont été effectuées tout au long de l'expérimentation afin de suivre l'évolution des réserves corporelles des brebis.

Quatre-vingts (80) jours après le début des JC, les brebis ont été mises à la saillie. Des prélèvements sanguins ont été effectués à partir de 60 jours après l'agnelage de façon à déterminer le moment du début de la cyclicité des brebis (mesure de la progestérone).

Assez parlé, passons aux résultats!

Les analyses sanguines ont montré qu'une intensité lumineuse aussi faible que 10 lux était suffisante pour inhiber la sécrétion de mélatonine et donc pour être considérée comme une période de «jour» par les brebis.

L'intensité lumineuse n'a pas eu d'effet sur l'évolution des réserves corporelles (état de chair et mesures aux ultrasons) des brebis en gestation ni sur les performances à l'agnelage (nombre d'agneaux nés, poids de la portée).

Au cours de la lactation, les performances des brebis ainsi que celles de leurs agneaux se sont avérées similaires d'un

traitement à l'autre. En effet, les réserves corporelles des mères ainsi que leur consommation alimentaire n'ont pas été directement influencées par l'intensité lumineuse. Il en a été de même pour les performances de croissance et la prise alimentaire des agneaux.

En ce qui a trait aux performances de reproduction, le **tableau 1** montre bien que l'intensité lumineuse n'a pas eu d'effet significatif sur celles-ci.

Tableau 1. Effet de l'intensité lumineuse sur les performances de reproduction des brebis soumises à un régime de photopériode classique

Variables	Intensité (lux)			Différence significative ¹
	10	30	117	
Nombre de brebis	23	24	23	NS
Chaleur observée (%)	96	100	100	NS
Intervalle Début JC - Cyclicité (j)	42,5	47,3	46,0	NS
Intervalle Mise aux béliers - Saillie fécondante (j)	7,3	8,4	6,9	NS
Fertilité (%)	87	96	96	NS
Nombre d'agneaux nés	2,05	1,87	2,00	NS
Poids de la portée à la naissance (kg)	8,32	8,01	8,99	NS

¹ Une différence est considérée statistiquement significative lorsqu'elle ne peut être simplement due à l'effet du hasard. NS : Non-significative

Ce qu'il faut retenir pour les brebis

Les résultats permettent de conclure que les trois intensités lumineuses ont permis aux brebis d'atteindre des performances zootechniques et reproductrices similaires. Ainsi, une intensité aussi faible que 10 lux s'est avérée suffisante pour contrôler le cycle reproducteur des femelles.

Et pour la croissance des agneaux lourds?

Plusieurs auteurs ont étudié l'effet de la photopériode sur les performances zootechniques des agneaux en croissance. Leurs études ont démontré qu'une exposition à des jours longs de 16 h de lumière permettait généralement d'obtenir de meilleurs résultats (Forbes *et al.*, 1979; Schanbacher et Crouse, 1980). Par contre, très peu d'études ont investigué l'effet de l'intensité lumineuse sur la croissance et la prise alimentaire. La seule étude disponible est une recherche

La mélatonine? C'est quoi ça?

La mélatonine est une hormone sécrétée par la glande pinéale située dans le cerveau. Puisque la mélatonine est sécrétée uniquement en période d'obscurité, la durée de sa sécrétion correspond à la durée de la nuit. Ainsi, en mesurant la mélatonine dans le sang, on peut savoir si les animaux « se sentent » en période de noirceur (présence de l'hormone) ou de lumière (absence de l'hormone).

italienne réalisée par Casamassima *et al.* (1993) dans laquelle les auteurs concluaient qu'une intensité lumineuse de 500 lux était optimale pour la croissance des agnelles de race Comisana. Cependant, une intensité aussi élevée est rarement rencontrée à l'intérieur des bâtiments d'élevage.

L'objectif

Le but de cet étude était de déterminer l'intensité lumineuse minimale permettant d'obtenir de bonnes performances zootechniques chez les agneaux lourds en croissance exposés à des jours longs.

On a fait ça comment?

Ce projet s'est également déroulé au CEPOQ. Soixante-douze (72) agneaux Dorset (36 mâles et 36 femelles), âgés en moyenne de 62 jours, ont été répartis en six parcs de quatre agneaux par traitement. Les agneaux de tous les traitements ont été placés en jours longs (JL - 16 h de lumière/j) sous trois traitements d'intensité lumineuse : 12, 37 ou 109 lux.

Les agneaux ont reçu une moulée cubée dosant 18 % de protéine brute servie à volonté jusqu'à un poids moyen de 35 kg. Par la suite, une moulée 16 % leur a été servie, toujours à volonté. Les agneaux recevaient également du foin sec, sans restriction.

Les agneaux ont été envoyés à l'abattoir lorsqu'ils atteignaient le poids à jeun visé de 46-49 kg pour les mâles et 41-44 kg pour les femelles. Le poids, le gain moyen quotidien (GMQ) et la consommation de moulée des agneaux ont été mesurés. De plus, des mesures aux ultrasons (épaisseurs de gras et de l'œil de longe) ont été effectuées au début et à la fin de l'expérimentation. Les données d'abattage et de carcasse ont également été compilées. Des prélèvements sanguins ont été effectués afin de doser la mélatonine.

Les résultats

L'analyse des prélèvements sanguins a permis de montrer qu'une intensité lumineuse faible de 12 lux était suffisante pour inhiber la sécrétion de mélatonine et donc pour être considérée comme une période de « jour » par les agneaux.

Le **tableau 2** présente les performances de croissance et les caractéristiques des carcasses des agneaux femelles. Les résultats montrent une tendance pour les variables : durée de l'expérimentation, GMQ de la sélection à l'abattage et poids chaud de la carcasse. Ainsi, les agneaux femelles du traitement de 37 lux ont mis plus de temps à atteindre le poids d'abattage visé dû à un GMQ plus faible. Par contre, elles ont eu un poids carcasse plus élevé.

Ces résultats peuvent être en partie expliqués par le fait que ces agneaux avaient un poids à jeun légèrement supérieur, bien que non significatif. Il faut souligner que les abattages avaient

Tableau 2. Effet de l'intensité lumineuse sur les performances de croissance et les caractéristiques des carcasses des agneaux femelles

Variables	Intensité (lux)			Différence significative ¹
	12	37	109	
Nombre d'agneaux	12	10	11	
Durée de l'expérimentation (j)	56,3	65,7	54,2	NS
GMQ de la sélection à l'abattage (kg/j)	0,391	0,353	0,401	NS
Consommation de concentrés (kg/tête/j)	1,6	1,5	1,6	NS
Poids vif à l'abattage - à jeun (kg)	43,3	44,0	43,0	NS
Poids chaud de la carcasse (kg)	22,8	23,4	22,4	NS
GR (mm)	21,4	22,7	18,7	NS
Rendement en viande vendable (RVV)	73,7	73,1	75,2	S
Rendement en viande maigre (RVM)	53,2	52,7	54,3	S

¹ NS : Différence non-significative; S : Différence significative

lieu une seule fois par semaine. Puisque ces femelles ont dépassé leur strate de poids, il y a fort à parier qu'un rythme de deux abattages par semaine aurait permis d'uniformiser le poids à jeun et de réduire la durée d'expérimentation, nivelant, par le fait même, la différence entre les traitements. Il faut également noter que la consommation alimentaire n'a pas varié d'un traitement à l'autre.

Le rendement en viande vendable (RVV) ainsi que le rendement en viande maigre (RVM) ont été significativement supérieurs chez les femelles du traitement de 109 lux. Ce résultat s'explique en bonne partie par l'effet presque significatif de l'intensité sur la mesure GR. En effet, l'équation de prédiction du RVV de Jones *et al.* (1996) accorde une grande importance à la mesure GR. Pour le RVM, c'est plutôt le résultat observé pour le poids chaud de la carcasse combiné à celui du GR qui expliqueraient les différences. Toutefois, le résultat presque significatif pour le GR sur la carcasse n'a pas été observé sur les animaux vivants avec les mesures aux ultrasons. Ainsi, il est possible que l'intensité lumineuse ne soit pas directement responsable des résultats observés.

Chez les mâles, les résultats démontrent que l'intensité lumineuse n'a eu aucun effet, autant sur les performances de croissance et la prise alimentaire que sur les caractéristiques des carcasses. Les résultats observés chez les femelles ne se sont donc pas répétés chez les mâles.

Ce qu'il faut retenir pour les agneaux

De façon générale, il est possible de conclure que les trois traitements d'intensité utilisés dans cette étude ont donné des résultats similaires quant à leurs effets sur les performances zootechniques des agneaux en croissance. Même l'intensité la plus faible (12 lux) a permis aux agneaux de bien distinguer le jour de la nuit et de bien performer.

Et maintenant, qu'est-ce que ça change dans nos vies?

À la lumière de ces résultats, il est impossible de recommander une intensité plutôt qu'une autre sur la base de l'efficacité du contrôle de la reproduction et des performances de croissance des agneaux. D'un point de vue pratique cependant, notre expérience de travail avec les moutons sous les trois intensités nous amène à conclure qu'une intensité minimale de 50 lux serait à privilégier afin de faciliter les travaux de régie. Si vous ne pouvez observer vos moutons de façon convenable, c'est que l'intensité est trop faible! Comme, selon l'étude du MAPAQ, la majorité des bergeries québécoises répond déjà à cette recommandation de 50 lux, les investissements liés à une augmentation de l'intensité lumineuse dans les installations existantes ne devraient donc pas être un frein à l'utilisation de la photopériode au Québec.

Sans eux, ce projet n'aurait jamais eu lieu et la question serait toujours en suspend...

Nous ne pourrions passer sous silence la précieuse collaboration de nos partenaires financiers : le Conseil pour le dé-

veloppement de l'agriculture du Québec (CDAQ), Agriculture et Agroalimentaire Canada et Agribrands Purina Canada. Des remerciements s'adressent également à Sylvain Blanchette ainsi qu'à toute l'équipe du CEPOQ pour leur implication dans la réalisation de ce projet. Les auteurs tiennent également à remercier Richard Prince, animalier à l'Université Laval, ainsi que Sélection BERARC pour leur excellente collaboration.

Pour en savoir plus

Ceux qui désirent en savoir davantage sur ce projet peuvent consulter le rapport de recherche ainsi que le mémoire de maîtrise de Catherine Boivin sur le site internet du *Groupe de recherche sur les ovins* à l'adresse www.ovins.fsaa.ulaval.ca sous l'onglet « Publications ».

Références

1. Casamassima, D., A. Sevi et O. Montemurron. 1993. Zoot. Nutr. Anim. 6: 251-259.
2. Forbes, J. M., A. A. El Shahat, R. Jones, J. G. S. Duncan et T. G. Boaz. 1979. Anim. Prod. 29: 33-42.
3. Jones, S. D. M., W. M. Robertson, M. A. Price et T. Coupland. 1996. Can. J. Anim. Sci. 76: 49-53.

Participants au projet pilote **Maedi-visna** en date du 11 septembre 2007

Ferme	Nom de l'éleveur	Municipalité	Téléphone	Race(s)	Statut accordé (depuis)
Bergerie de l'Estrie	Andrée Houle	Coaticook	819 849-3221	Romanov	Argent (juillet 2003)
Bergerie du Margot	Sylvain Arbour	Bonaventure	418 534-3701	Arcott-Rideau	
Bergerie Hexagone	Ruth Waldon	Ulverton	819 826-3212	Croisées Arc.-Rid.	
Bergerie Lavallée	Guylaine Perron	St-Ubalde	418 277-2175	Arcott-Rideau	Or (février 2004)
Bergerie Les Moutaines	Benoît Laprise	Hébertville	418 344-9026	Arcott-Rideau	
Bergerie Patriote	Éric Jobin	St-Ubalde	418 277-9191	Dorset	Or (mars 2004)
Bergeries Mimeault	Marc Mimeault	St-Stanislas-de-Kostka	450 377-8209	Dorset	Or (mai 2006)
CEPOQ	CEPOQ	La Pocatière	418 856-6322	Dorset	Or (avril 2004)
Elmshade Suffolks	Larry Mastine	Richmond	819 826-1163	Suffolk	Argent (août 2007)
Ferme Agnodor	France Gagnon	Normandin	418 274-4464	Dorset/Polypay	
Ferme Agronovie	Marie-France Bouffard	Granby	450 379-5298	Rideau/Polypay	
Ferme Amki	Gary Jack	Québec	418 842-2637	Arcott-Rideau	Or (octobre 2003)
Ferme André Toulouse	André Toulouse	St-Alfred	418 774-9592	Arcott-Rideau	Argent (novembre 2005)
Ferme Arc-en-ciel	Yvon Leclerc	Weedon	819 877-3658	Romanov	Or (octobre 2003)
Ferme Beausoleil	Michel Viens	St-Joseph-de-Kam.	418 493-2310	Dorset	
Ferme Don. Tremblay	Donald Tremblay	St-Hilarion	418 457-3066	Croisées Arc.-Rid.	Or (octobre 2006)
Ferme JMJ Gilbert	Jean-Marc Gilbert	Cookshire	819 875-5124	Finnoise	Or (janvier 2004)
Ferme Laurens	Gérard Laurens	Ste-Clothilde-de-Horton	819 336-3681	Romanov	
Ferme Lenique	Sophie Gendron	St-Denis-de-Kamouraska	418 498-3254	Polypay	Argent (février 2004)
Ferme Ludger Frigon	Ludger Frigon	Albanel	418 279-5854	Dorper	Argent (mai 2007)
Ferme Ovimax	Josée Couture	St-Philippe-de-Néri	418 498-9989	Arcott-Rideau	Or (mai 2006)
Ferme RIDO	Sonya Rioux	La Pocatière	418 856-5140	Arcott-Rideau	Or (avril 2004)
Moutons de Panurge	Gilles Dubé	St-Jean-Port-Joli	418 598-6501	Arcott-Rideau	
Porcherie Pelletier-Proulx	Christine Proulx	St-Roch-des-Aulnaies	418 354-2674		

Les troupeaux n'ayant pas encore de statut sont en processus d'assainissement et tentent de respecter les règles de biosécurité recommandées. Certains sont très près de l'atteinte du statut et peuvent être considérés à faible risque. Pour plus d'informations, consulter le site Internet du CEPOQ (www.cepoq.com) ou contacter Anne Leboeuf, vétérinaire au CEPOQ, 418 856-1200 ou anne.leboeuf@cepoq.com.



Le courrier du vet

Dossier spécial recherche et santé sur le parasitisme



Madame,

J'ai réalisé, il y a quelques années, que j'avais davantage à garder mes brebis vides et gestantes au pâturage pendant la belle saison. J'ai aménagé mes pacages en conséquence et installé quelques kilomètres de clôtures. C'est plus économique et les brebis se portent bien. Et les agnelages d'automne se passent très bien. Mais il y a deux ombres au tableau : j'ai toujours la hantise des prédateurs (mais pour ça j'ai, depuis l'année dernière, 3 bons chiens qui gardent les intrus à distance) et les quatre ou cinq traitements antiparasitaires par année (depuis l'automne dernier : entrée en bergerie, avant l'agnelage, mise à l'herbe, mi-juillet, et fin-août,) sont très exigeants en temps et en argent. Avez-vous des trucs ou des conseils à me donner pour composer avec le problème du parasitisme en intervenant moins souvent?

M. Jean-Loup Deschamps, éleveur ovin à Weedeater¹, près de la frontière américaine.

¹ « Weedeater » ou littéralement mangeur de « mauvaises » herbes. Petit clin d'œil au fait que plusieurs « mauvaises » herbes comme la chicorée ou les légumineuses sauvages pourraient en fait avoir des caractéristiques très intéressantes pour aider l'animal à composer avec le parasitisme. C'est une histoire à suivre...

Cher M. Deschamps,

Je suis tout à fait de votre avis sur les bienfaits et les contraintes du pâturage. Comme l'art du pâturage pour les ovins s'est un peu émoussé au fil des ans (dans certaines régions, un grand nombre de producteurs n'envoient plus aucun mouton à l'extérieur), il faut se réapproprié cette technique pourtant séculaire. Pour bien gérer ses pâturages il faut être un peu agronome, biologiste, météorologue, vétérinaire, très manuel, observateur et un peu chasseur. Ouf! Exigeante la vie d'éleveur ovin...

Je vais, dans ce Courrier du vet, commencer à vous apporter des pistes pour mieux comprendre le parasitisme des ovins au pâturage. Dans un premier temps, nous allons démystifier son épidémiologie et les outils de dépistage et de monitoring. Les stratégies d'intervention (illustrées par quelques cas-types) seront expliquées plus en détail dans le numéro suivant d'Ovin Québec. Il serait très long de dresser une liste complète des avantages liés au pâturage. Rappelons toutefois que, sans être une panacée, cette pratique présente des avantages pour la santé de vos animaux et, plus largement, pour la santé globale de votre ferme. Parlez-en à votre conseiller technique.

Les informations et données présentées ci-après ont été glanées et colligées dans le cadre du projet «Maîtrise du parasitisme interne chez les troupeaux ovins québécois utilisant le pâturage». Fruit d'une collaboration entre la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, le CEPOQ et dix producteurs ovins québécois (un gros merci!), ce projet a consisté en un suivi longitudinal de deux ans dans 10 fermes ovines québécoises, entre 2005 et 2007. Il a bénéficié du soutien financier du Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec.

Épidémiologie du parasitisme ovin au Québec

Entendons-nous d'abord sur un point : il n'est pas nécessaire (ni réaliste) d'éliminer tous les parasites des élevages. Il faut par ailleurs en arriver à trouver un équilibre entre la population de parasites et les moutons qui les hébergent et, en d'autres mots, apprendre à « vivre avec ». Plusieurs parasites internes peuvent affecter les moutons québécois. Les principaux sont les nématodes (ou vers ronds), les douves, les vers plats (dont le *Taenia*) et les protozoaires (dont les coccidies). L'étude présentée ici s'est intéressée spécifiquement aux nématodes (principalement gastro-intestinaux) et, plus particulièrement, à ceux de la famille des trichostrongyloïdés (les «trichos») dont le plus célèbre membre est certainement *Haemonchus contortus*. Pourquoi les trichos ? Parce que ce sont les plus menaçants pour la santé des ovins à l'herbe.

Comment les parasites « travaillent-ils »?

Deux environnements sont nécessaires pour que le cycle de développement des parasites (de l'œuf au stade adulte) (**Figure 1**) soit complet :

- **Sur le pâturage**, i.e. dans les matières fécales et sur les herbages rapprochés (éclosion de l'œuf ⇒ larve L1 ⇒ larve L2 ⇒ larve L3);
- **Dans l'animal**, i.e. dans le système digestif (perte de l'enveloppe de la larve L3 ⇒ larve L4 ⇒ larve L5 ⇒ adultes mâles et femelles et ponte).

Seule la larve L3 peut infester un animal. Cette larve est recouverte d'une enveloppe protectrice très résistante qui lui permet de survivre longtemps dans l'environnement. Elle peut migrer sur l'herbe à proximité des matières fécales et est éventuellement consommée par un mouton qui pâture.

Les durées de chaque phase du cycle varient selon le parasite, les conditions climatiques et les caractéristiques du pâturage (tableau 1). Elles sont importantes pour établir une bonne gestion des pâturages - on y reviendra lors du prochain numéro. La période prépatente correspond à l'intervalle entre l'ingestion de la forme infestante L3 et le début de l'excrétion des oeufs (donc L3-L4-L5-adultes qui se reproduisent).

Infestation des animaux : ça évolue pendant la saison

Le parasitisme évolue au cours de la saison. La figure 2 présente une situation théorique pour des agnelles mises à l'herbe sur une seule parcelle contaminée. Au début de l'été, les agnelles ingèrent des L3 qui deviennent adultes dans l'animal et commencent à pondre 2-3 semaines après l'ingestion (PPP). Les oeufs sont déposés sur l'herbe où ils se transforment en larves infestantes. La contamination de l'herbe permet la réinfestation des agnelles et une évolution rapide de la charge parasitaire qui se traduit par un grand nombre d'oeufs dans les fèces (pic de septembre). À l'arrivée de l'automne, la quantité de larves au

champ diminue et une bonne partie des larves ingérées s'enkystent dans la paroi de la caillette pour y passer l'hiver. Cette phase d'hibernation (ou hypobiose) se traduit par une baisse importante de la ponte (très peu d'oeufs sont excrétés durant l'hiver). Enfin, au printemps suivant, les larves enkystées se réveillent toutes en même temps, elles deviennent adultes, se reproduisent et se mettent à pondre. Cela provoque une augmentation importante du nombre d'oeufs excrétés dans les fèces (les anglais parlent du «spring-rise»). Si cette période est aussi celle de l'agnelage, le phénomène est encore plus marqué.

Les principaux facteurs de risque d'être affecté par le parasitisme sont :

- Jeunes animaux (<12 mois)
- Fin de gestation/Lactation
- Peu ou pas d'exposition préalable (donc pas d'immunité)
- Autre maladie, malnutrition ou stress
- Infestation par plusieurs espèces de parasites
- Régie du pâturage déficiente (densité animale élevée, surpâturage, humidité, ...)
- Variations individuelles (certains animaux, lignées, races ont une résistance innée)

Dans la vraie vie, chaque troupeau présente une situation différente. Ainsi, chez vous M. Deschamps, seules les brebis vides ou en gestation ont accès au pâturage. Le niveau de risque est donc assez faible et il est fort probable que vos brebis n'aient pas besoin des 5 traitements annuels que vous leur administrez actuellement.

Figure 1. Cycle de vie des parasites gastro-intestinaux

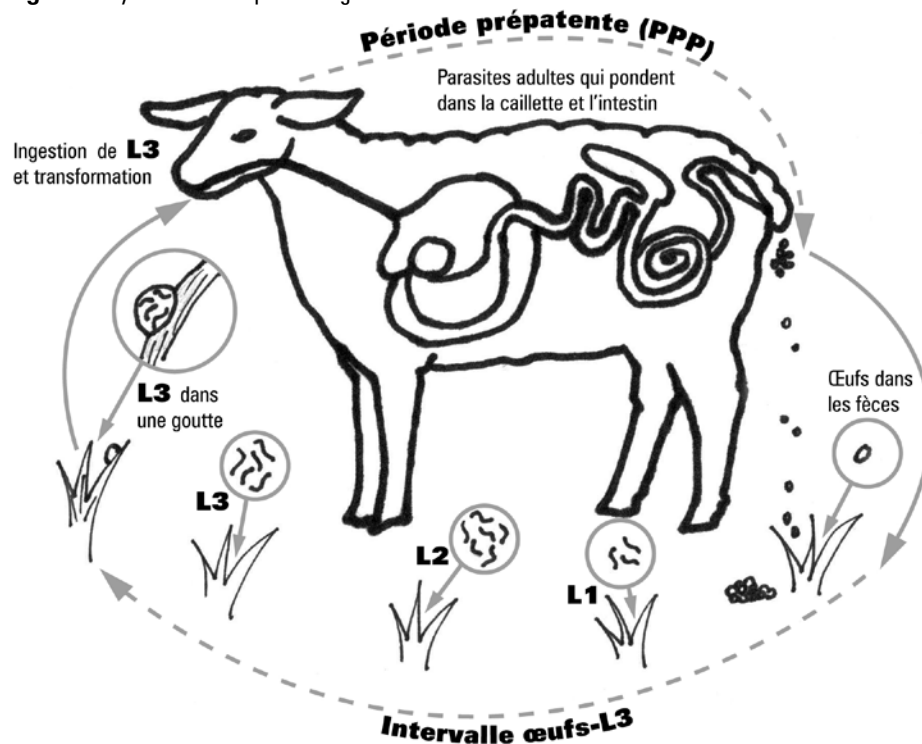


Tableau 1. Cycle de vie : quelques chiffres

Principaux parasites	Intervalle oeufs-L3	Période prépatente (PPP)	Survie de la L3 sur le pâturage
<i>Haemonchus</i>	3 à 16 jours	2-3 semaines	Très susceptible à la sécheresse et au froid; La survie ne dépasse pas quelques mois.
<i>Teladorsagia</i>	6 à 28 jours	2-3 semaines	Très résistante au froid; Peut survivre pendant plusieurs mois.
<i>Trichostrongylus</i>	4 jours à 2 mois	2-3 semaines	Résistante au froid, Peut survivre pendant plusieurs mois (jusqu'à 200 jours)

Stratégies de dépistage : quoi choisir?

Différentes analyses de laboratoire sont disponibles pour caractériser le parasitisme (nombre et espèces ou familles de parasites) des ovins. Ces tests peuvent sembler coûteux mais ils sont essentiels à une approche intégrée et judicieuse du parasitisme (on en parlera plus en détail lors du prochain numéro). Des traitements ciblés (sur les groupes d'animaux à risque) réalisés aux moments opportuns et avec les molécules appropriées permettent ensuite de réduire significativement le coût des traitements antiparasitaires. L'évolution rapide des populations de parasites ovins vers une résistance aux médicaments antiparasitaires justifie assurément une telle démarche intégrée qui prolonge l'efficacité des anthelminthiques.

Principaux outils disponibles :

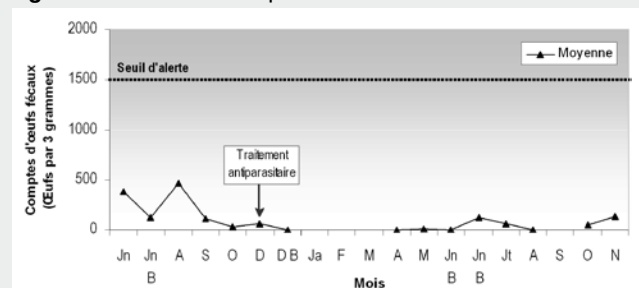
- Coprologies (pour compter les œufs dans les matières fécales)
- Cultures fécales (pour identifier les larves –espèce- qui se développent sur les matières fécales)
- Nécropsies (pour identifier et quantifier les parasites qui se trouvent à l'intérieur de l'animal)

Et des indicateurs cliniques qui peuvent orienter le diagnostic :

- Condition corporelle (cote d'état de chair)
- FAMACHA[®] (cote de couleur de la muqueuse de l'œil – indicateur d'anémie)
- Indice diarrhéique (signe fréquent - mais pas constant – de parasitisme)

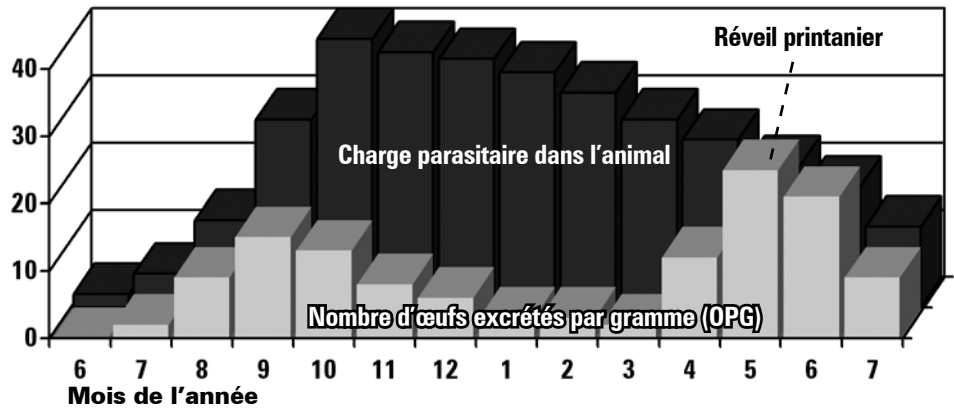
La **figure 3** présente une situation similaire à celle de M. Deschamps où un seul traitement annuel a permis de bien maîtriser le parasitisme. Dans ce troupeau X suivi en 2005 et 2006 (projet CDAQ), les brebis gestantes et au tarissement utilisent des pâturages tournants (changement de parcelle à toutes les 2-3 semaines) de mai à novembre. Le niveau de parasitisme est décrit par le compte d'œufs dans les fèces.

Figure 3. Évolution des comptes d'œufs fécaux en 2005-2006



Ce Courrier du vet est écrit conjointement avec les membres de l'équipe de recherche du projet CDAQ, soit Denise Bélanger et Alain Villeneuve, professeurs à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, et Amanda M. Cockburn, étudiante au DMV à la même faculté.

Figure 2. Évolution du parasitisme dans le temps



À suivre

Lors du prochain numéro de l'Ovin Québec, je tenterai d'intégrer toutes ces informations et de vous présenter, à partir de quelques cas-types, différentes stratégies d'intervention. Vous trouverez certainement là-dedans un cas-type qui ressemble à celui de votre troupeau. D'ici là, assurez-vous de discuter avec votre vétérinaire praticien et votre conseiller technique pour prendre des décisions éclairées lors de la rentrée des animaux en bergerie.

Soyez à l'affût : un guide technique complet sur le contrôle du parasitisme interne - destiné aux éleveurs ovins et aux intervenants de l'élevage - sera très bientôt disponible auprès du CEPOQ.

Au cours des deux années, seuls quelques individus épars ont dépassé le seuil d'alerte de 1500 œufs par 3 grammes de fèces et la moyenne du groupe s'est toujours maintenue très largement en-dessous. En deçà de ce seuil, on considère que le parasitisme est bien maîtrisé et que l'animal est en équilibre avec les parasites qu'il héberge. Plusieurs facteurs expliquent la situation positive de ce troupeau malgré une productivité très élevée des brebis qui pourrait être une source de stress:

- Très bon suivi alimentaire
- Sélection et réforme sévères depuis plusieurs années (cheminement vers une plus grande résistance)
- Agneaux n'ayant pas accès au pâturage
- Rotations longues (quelques semaines) mais parcelles assez grandes (donc faible densité animale) et pâturages contenant une grande variété de plantes (riches en tannins ou en protéines?)

*Anne Leboeuf,

dmv M.Sc. Responsable en santé au CEPOQ



Les **sous-produits**... peut-on en tirer profit ?

question

Bonjour. J'ai toujours aimé contrôler mon coût de production en resserrant mes dépenses et surtout en offrant une alimentation de qualité à mes moutons. Mais depuis quelques mois, avec du maïs à près de 180\$/tonne et de l'orge qui le dépasse à 190 \$/tonne en septembre (!!?), je trouve difficile de réduire mes charges alimentaires. Plusieurs personnes m'ont parlé de l'utilisation de sous-produits. J'aimerais en savoir plus sur ce sujet.

Merci. Producteur anonyme. Région de Lanaudière

Il n'y a pas à dire, avec l'augmentation du prix des grains, les sous-produits ont la cote! Je voulais écrire cet article il y a quelques mois en vous souhaitant une bonne récolte pour l'été... parce que le meilleur moyen de réduire les charges alimentaires et de garder les animaux en bonne santé est de leur fournir des fourrages de très bonne qualité. Mais... malheureusement, avec les aléas de la température, particulièrement en cet été 2007, le foin a souvent été lessivé ou a mûri trop longtemps... Et lorsque le foin est plein de fourrages dont la valeur énergétique et protéique est faible, il faut avoir recours à des concentrés pour combler les besoins des animaux. Ce qui peut faire rapidement augmenter la facture! Les sous-produits peuvent-ils être une alternative intéressante pour l'alimentation de votre élevage? Cet article ne vous donnera pas de recette toute prête, mais présente quelques ingrédients qui sont disponibles sur le marché et qui, dans certaines situations, pourraient vous permettre de réduire vos charges en alimentation.

La pulpe de betterave. La pulpe de betterave est un sous-produit sec issu de l'extraction du sucre des betteraves à sucre. Ce produit est généralement disponible sous forme déshydratée et cubée. Sa composition : environ 85 % de l'énergie du maïs et un taux de protéine peu

élevé, soit environ 11 %. La pulpe de betterave est cependant très riche en fibres digestibles et peu élevée en HCNS (Hydrates de carbone non structuraux¹ - 39 % vs 75 % pour le maïs). Ainsi, chez les bovins laitiers, il est souvent recommandé d'incorporer ce produit afin d'augmenter la quantité de fibres NDF, mais surtout pour réduire l'apport total d'hydrates non fibreux dans les rations riches en énergie (sucres rapidement fermentescibles pouvant accroître les risques de troubles digestifs). Chez des agneaux à l'engraissement, des études ont démontré que l'incorporation de 15 % à 20 % de pulpe de betterave permettait d'améliorer les performances de gain et de conversion alimentaire avec une ration de concentrés à base d'orge. Chez les bovins, on recommande de ne pas dépasser 25 % de cet aliment dans la ration (base MS). Bien qu'appétente, la pulpe de betterave est très volumineuse pour le système digestif des animaux puisqu'elle prend beaucoup d'expansion lorsque hydratée. Ceci peut donc réduire la consommation de MS et les performances zootechniques. Il est donc important de respecter la quantité recommandée dans la ration par votre agronome. Dû à son haut niveau de fibre, ce sous-produit est parfois utilisé afin de remplacer une partie des fourrages (si rares ou de mauvaise qualité) mais, chez les bovins, il est recommandé de ne pas en remplacer plus de 15 % à 25 %.

Les écales de soya. Suite à l'extraction de l'huile des fèves de soya, on obtient deux principaux sous-produits : le tourteau de soya et les écales de soya. Sous forme brute, les écales de soya ont

une très faible densité et, afin de réduire ce volume et du même coup les frais de transport, elles sont généralement vendues sous forme cubée. L'écale de soya est un sous-produit très intéressant en alimentation parce qu'elle contient une grande proportion de fibres très digestibles. Elle peut donc être considérée à deux fins : sur une base de fibre, elle peut substituer une partie des fourrages et sur une base d'énergie, elle peut remplacer une partie des grains. En effet, puisque ses fibres sont bien assimilées par les ruminants, les écales de soya constituent un excellent apport d'énergie, à un niveau comparable à celui de la plupart des grains. Et puisqu'elles contiennent également très peu d'amidon (HCNS), elles n'augmentent pas les risques d'acidose. Ainsi, leur intégration permet de balancer des rations hautes en énergie, riches en fibre NDF digestible et modérées en amidon (HCNS). Plusieurs études ont démontré qu'elles pouvaient remplacer une partie du maïs dans une proportion d'environ 1 : 1 et ce, sans compromettre les performances ou la santé du rumen. Chez les bovins laitiers, on recommande de ne pas substituer plus de 45 % des grains dans la ration par celles-ci alors que pour les fourrages, la limite est à 10 %. En effet, bien que les écales de soya apportent un niveau adéquat de fibre NDF, ce produit constitué de particules fines n'apporte pas de « fibres efficaces », c'est-à-dire, des fibres longues, grossières (comme le foin), essentielles au bon fonctionnement du rumen et à une vitesse adéquate du passage des aliments dans le système digestif. Ainsi, si on augmente l'apport d'écales de soya dans la ration, il

¹ Rappelons-nous qu'un apport massif d'hydrates de carbone rapidement fermentescibles (comme l'amidon contenu dans les grains) peut occasionner une chute du pH ruminal, causer un état d'acidose métabolique, affecter la digestibilité de la fibre et réduire les performances.

est important de servir des fourrages plus grossiers pour assurer une meilleure digestion de la fibre. Puisque peu d'études portent sur leur utilisation chez les ovins, les recommandations pour les bovins servent de barèmes. Selon l'analyse du produit, sa qualité nutritive et les essais réalisés chez d'autres ruminants, les brebis en fin de gestation ou en lactation pourraient bénéficier des écales de soya lorsque les fourrages disponibles sont de faible valeur nutritive, mais il faut prendre soin de vérifier le niveau de protéine de la ration.

Corn gluten feed (gros gluten de maïs). Le gros gluten de maïs est un sous-produit issu de l'amidonnerie de maïs. Ce produit est composé principalement d'un mélange des enveloppes des grains de maïs (drêche blanche de maïs), de tourteau de germe et parfois aussi de solubles de maïs (voir la figure 1 pour connaître le procédé d'extraction de l'amidon). Afin d'obtenir un taux de protéine constant, du gluten meal (fin gluten de maïs - riche en protéine, 40 % à 60 %) est généralement ajouté au corn gluten feed. Ce dernier peut être vendu sous forme humide (40 à 50 % d'humidité), mais pour le transport, l'entreposage et la reprise (utiliser dans les 7 à 10 jours), ce produit est plus souvent vendu sous forme déshydratée (90 % MS, produit cubé ou entier). Puisqu'il est relativement riche en énergie, il est généralement utilisé pour remplacer les suppléments énergétiques (grains). Par ailleurs, le faible taux d'HCNS et le taux relativement élevé de fibre permettrait aussi de réduire les risques d'acidose subaiguë lorsque intégré aux rations riches en énergie. Chez les bovins, on recommande cependant de ne pas l'intégrer à plus de 20 à 50 % (en remplacement des grains) dans les rations composées de fourrages jeunes, ensilés ou composés de luzerne (sur base MS). Puisque peu de recherches ont été effectuées à ce sujet chez les ovins, il est prudent de ne pas dépasser les recom-

mandations données pour les bovins. Le gros gluten de maïs est parfois aussi utilisé en substitution aux fourrages. Chez les bovins, il est recommandé de ne pas en remplacer plus de 20 à 25 % (base MS) vu son taux de protéine élevé (>20% de PB). Par ailleurs, ces protéines sont solubles et rapidement dégradables dans le rumen, ce qui, en quantité excessive, pourrait occasionner des troubles métaboliques. ATTENTION : faible taux de calcium et taux de phosphore élevé ! Un mauvais rapport Calcium : Phosphore peut accroître les risques de calculs urinaires chez les agneaux et les problématiques de carence calcique chez les brebis en fin de gestation. La cible... un ratio Ca : P d'au moins 2 : 1.

Dry distiller grain and solubles - DDGS (drêche et solubles de distillerie de maïs). Les drêches de maïs sont issues du processus d'extraction de l'éthanol dans les distilleries de maïs. Les solubles et les drêches de distillerie de maïs peuvent être servis tel quel mais sont généralement mélangés pour former les « dry distiller grain and solubles » ou DDGS. Sous forme humide, ils peuvent contenir de 50 à 90% d'eau, d'où la nécessité d'un entreposage adéquat et d'une reprise rapide. Quant au prix, il faut considérer le tout sur base de matière sèche question de ne pas payer pour de l'eau! La forme déshydratée (moins de 15 % d'eau) est quant à elle plus facile à entreposer et ne nécessite pas une reprise aussi rapide à la ferme. Très appétant, ce sous-produit est un peu plus riche en énergie que le maïs et son niveau de protéine est élevé (de 23 à 32 % de PB), d'où son utilisation comme source protéique. De plus, lors du procédé d'extraction en distillerie, l'ajout de levures apporte des vitamines, des oligoéléments et améliore la digestibilité du phosphore. Dans les rations pour bovins laitiers, ce sous-produit est particulièrement apprécié comme source protéique puisque son apport en protéines non dégradables est élevé (plus de 50 % de la PB est non dégradée dans

le rumen comparativement à 35 % pour le tourteau de soya). Et puisqu'il contient peu d'amidon (HCNS), on intègre parfois cet aliment aux rations riches en énergie pour réduire l'apport en glucides rapidement fermentescibles (provenant des grains). Les DDGS peuvent parfois être utilisés comme produit de remplacement pour les fourrages, mais dans ce cas, chez les bovins laitiers, ils ne doivent pas en remplacer plus de 20 % (base MS). Leur taux d'incorporation est principalement limité par leur niveau de gras élevé (3 à 11 % de gras), ce qui, chez les ruminants, peut affecter la flore ruminale et réduire la digestibilité de la fibre (maximum 4 à 5 % de la ration en gras). Chez les bovins laitiers, selon l'analyse du produit, on limite généralement les DDGS à 25 % de la ration totale (base MS) et, si l'aliment sert de source protéique, il ne devrait pas dépasser plus de 50 % du supplément protéique. Chez des agneaux à l'engraissement, certaines études ont noté qu'il était préférable de limiter l'incorporation de DDGS à 5 à 10 %. ATTENTION! La question du ratio Ca : P adéquat de la ration est également à surveiller (beaucoup de P et peu de CA).

Économique? Le premier élément à valider avant d'utiliser un sous-produit est son coût versus le coût des autres aliments plus conventionnels. Comment? Vérifiez la valeur de remplacement de son énergie et de sa protéine. Consultez le site Internet du CEPOQ www.cepoq.com. Vous y retrouverez une grille permettant de faire cette validation ou... encore mieux... demandez à votre conseiller!

Attention qualité!!! Le tableau ci-après présente les valeurs moyennes d'analyse de certains aliments et de différents sous-produits disponibles sur le marché. Cependant, les procédés de fabrication varient selon les usines et les produits qui entrent dans ces industries peuvent être de QUALITÉ

Le coin du lecteur *suite*

variable. Il est donc toujours préférable de se fier à l'analyse garantie du lot du produit que vous servirez à vos animaux et non pas à une analyse moyenne : la COMPOSITION peut être VARIABLE. En effet, des écarts importants peuvent être observés pour certains nutriments, notamment le calcium, la protéine, le gras, mais aussi pour le cuivre (particulièrement toxique pour les ovins). ATTENTION! Le niveau de TOXINES doit également être vérifié dans chaque lot de sous-produit puisque ces dernières se concentrent dans le sous-produit (jusqu'à trois fois dans les DDGS).

La ration finale... à valider avec votre conseiller. Ce dernier sera en mesure de calculer les rations adéquatement et de s'assurer que ces dernières seront sans danger pour vos animaux (nutriments, toxines). Ne prenez pas de risques qui pourraient vous coûter bien plus cher!

Pour terminer, en production ovine, on a la chance de travailler avec des ruminants et non avec des monogastriques fort friands de grains et de concentrés. Souvenez-vous que la meilleure façon de réduire le coût d'alimentation est de servir des fourrages jeunes et nutritifs...

bien entendu lorsque Dame nature nous le permet!

Un merci tout spécial au chercheur Dany Cinq-Mars pour ses précieux commentaires.

Valeur nutritionnelle de différents sous-produits et concentrés énergétiques							
Les valeurs sont exprimées sur une base de 100% de matière sèche							
	Maïs	Orge	Tourteau de soya	Corn gluten feed	DDGS	Pulpe de betterave + mélasse	Écales de soya
Matière sèche (%)	88	89	91	90	90	92	90
Énergie Métabolisable (Mcal/kg)	3,2	3,0	3,0	2,9	3,3	2,7	2,8
Protéines brutes (%)	9	12	49	22	29	11	13
Protéines non dégradables (%)	5,2	3,4	17,2	5,5	14,5	3,7	3,6
Matières grasses (%)	4,3	2,1	1,6	3,2	10,6	0,6	2,6
NDF (%)	9	20	15	38	43	40	62
ADF (%)	3	7	10	12	17	22	46
HCNS (%)	75%	65%	30%	20%	10%	39%	14%
Ca (%)	0,02	0,06	0,38	0,12	0,28	0,6	0,55
P (%)	0,3	0,38	0,71	0,85	0,79	0,1	0,17
K (%)	0,4	0,6	2,3	1,3	1	1,8	1,4
S (%)	0,12	0,16	0,45	0,33	0,39	0,42	0,12
Zn (ppm)	18	23	62	84	80	11	38
Cu (ppm)	3	6	22	10	11	14	18
Niveau d'énergie	Élevé	Élevé	Élevé	Modéré	Élevé	Faible	Faible
Vitesse de fermentation	Modéré	Très rapide	Modéré	Très lent	Lent	Modéré	Très rapide

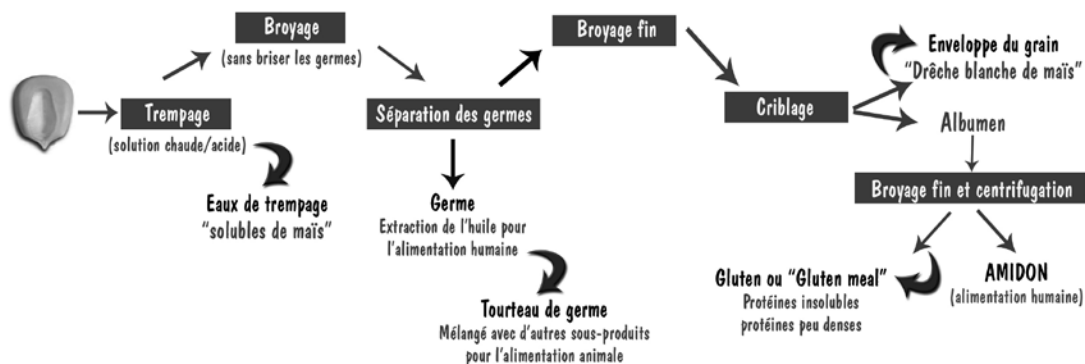
Adapté de : Nutrient Requirements of Small Ruminants (2007) et autres sources

Pour en savoir plus ... sur les sous-produit du maïs

Les industries agroalimentaires transforment les grains pour obtenir différents produits pour l'alimentation humaine tels que la farine, l'amidon, l'alcool et le sirop. Durant la transformation de ces grains, plusieurs sous-produits sont obtenus tels que le son, le germe, les drèches, ... Les principales industries transformant ces grains sont les amidonneries et les distilleries (comme par exemple celle produisant de l'éthanol à partir du maïs à l'usine de Varenne). Voici les principes de ces 2 types de transformateurs et les produits dérivés de cette transformation.

Les amidonneries.

Fonction : Extraire l'amidon du grain de maïs.



Les distilleries.

Fonction : Produire de l'alcool (ou de l'éthanol) à partir des grains (maïs, orge, blé, avoine, seigle, ...)



Exemples d'alcools produits avec les grains : Whisky : orge avoine, seigle, tous grains / Bourbon : maïs / Gin : orge, blé, avoine, grains / Vodka : seigle, pommes de terre

* Johanne Cameron, agr. M.Sc. Responsable en vulgarisation au CEPOQ



Ferme Amki enr.

17 265, boul. Valcartier
Québec, G2A 0A7
Tél. : (418) 842-2637
Télé. : (418) 842-0423
fermeamki@videotron.ca

Maedi-visna : statut or
Suivi GenOvis

Reproducteur disponible
en tout temps

Arcott Rideau

Sujets purs-sangs
Hybrides Dorset/Rideau

Ferme Lénique Inc.

Éleveur Polypay p.s.

Statut argent pour le maedi-visna
Suivi GenOvis

*Agnelles et béliers avec
ISM supérieur disponibles*



Bienvenue!

Sophie Gendron, Christian et Réal Lévesque
9, rang du Bras, St-Denis, Kamouraska, G0L 2R0
Tél.: 418 498-3254 Courriel : leniquecs@microbranche.com

*Santé et
génétique supérieure*

*Vous aussi vous pouvez
faire confiance à*

Ferme RIDO SENC.

Sonia Rioux et Luc Martin DeRoy

Éleveur de sujet **Arcott Rideau**
Troupeau ayant le statut or
pour le Maedi-Visna

130, Rang 3 Est, La Pocatière (Québec) Canada G0R 1Z0
Téléphone et télécopieur : (418) 856-5140
rido@videotron.ca

Troupeau fermé - GenOvis
Statut argent - maedi-visna
F1 Dorset/Romanov
Béliers génotypés

Andrée Houle & François Roux
559, rue Des Muguets
Coaticook, QC J1A 3A9
Tél. : 819 849-3221
Télé. : 819 849-0475
froux1@videotron.ca

Bergerie de l'Estrie

Romanov
Prolifique - Maternelle - Désaisonnée

Ferme Sayabec ovine Enr.

Éleveur polypay P.S.
Meilleur troupeau maternel POLYPAY 2006

Voici quelque exemples de **BÉLIERS ÉLITES** à venir:

AGNELLES À VENDRE

GenOvis avril 2007	Identification	ind. maternel	ind.croissance
1 ^{re} position	FSO 132 S	3,68	2,89
2 ^e position	FSO 0121 S	3,35	4,11
3 ^e position	FSO 0120 S	3,13	3,88
5 ^e position	FSO 811 S	2,83	2,75

Nancy Caron et Jean-Guy Chouinard
92, route 132 Ouest, Sayabec Téléphone 418 536-5615 Courriel fsoe2000@yahoo.fr

Pour annoncer votre entreprise dans le **OVIN QUÉBEC**
ou pour vous abonner, contacter :

Mireille Martin
450 679-0540 poste 8332
mireillemartin@upa.qc.ca

Rencontre avec une passionnée de la laine, Nicole Blanchard

La laine des moutons fut de tout temps une des ressources, avec la viande et le lait, qui motivait le berger à prendre soin de son troupeau. Nos ancêtres, de même que les pays anglo-saxons de nos jours, prisait cette matière textile aux propriétés isolantes. C'est ce que nous rappelle Nicole Blanchard, qui depuis 20 ans exerce le métier de tondeuse avec un grand intérêt pour la technique de la tonte, pour les moutons... et pour la laine.

Suite à ses études à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, Mme Blanchard a séjourné en France pour y apprendre à tondre et à tisser. Depuis, elle exerce son métier de la Beauce à l'Abitibi, en passant par... Toronto, parcourant plus de 60 000 km par année tout en ayant sa propre bergerie à L'Épiphanie, dans la région de Lanaudière. Et elle partage volontiers ses connaissances et sa passion en donnant à l'occasion des cours de tonte à d'autres tondeuses et à des producteurs. Afin de peaufiner sa technique, elle participe elle-même régulièrement à des formations. L'hiver dernier, elle se rendait en Ontario pour assister à un cours donné par un tondeur renommé de la Nouvelle-Zélande. Dans ce pays où se trouve la « crème des tondeuses », où l'on tient des concours de tonte, elle relate avec admiration que certains tondeuses dans la force de l'âge tondent jusqu'à 400 moutons par jour.

La tondeuse d'expérience compare la tonte à un pas de danse : chaque geste de la tonte est posé selon un ordre stratégique établi et c'est en pratiquant que la fluidité s'acquiert. La tonte est une routine, une série de mouvements qui gagne en efficacité à mesure qu'on l'exerce. C'est une activité très physi-

que, qui « s'apparente au travail de bûcheron » selon Nicole, de par la posture penchée et les manipulations de charges lourdes. Pour la santé et la sécurité du tondeur ou de la tondeuse, il est d'ailleurs essentiel de tondre selon une technique éprouvée. Les cours de tonte permettent de rendre les gestes du tondeur plus efficaces et de travailler de manière plus sécuritaire.

Avec l'avènement récent des « polars » et autres matières synthétiques dérivées du pétrole, Nicole déplore le fait que la laine ait été plus ou moins reléguée aux oubliettes au Québec. Le plaisir de filer, de tisser, de tricoter et surtout de porter cette fibre naturelle est pour elle inégalable et irremplaçable. Elle

nous rappelle la grande capacité d'absorption de la laine (propriété hygroscopique), qui peut contenir jusqu'à 30 % son volume en eau sans toutefois donner l'impression d'être mouillée, ce qui en fait notamment la fibre à porter par quiconque passe fréquemment du chaud au froid. La tondeuse, qui émet l'hypothèse que l'entretien de la laine « fait peur », nous rappelle aussi qu'il s'agit tout simplement de lui éviter les chocs thermiques, de mêmes que de fortes agitations. L'utilisation d'un savon

spécifique à l'entretien de la laine est aussi souhaitable si l'on veut préserver les propriétés, l'aspect et les dimensions d'un tissu de laine.

Nicole a d'autre part constaté, au cours de ses deux décennies de pratique au Québec, que les producteurs d'agneaux et moutons d'ici traitaient plus souvent qu'autrement la toison de leurs animaux avec peu d'égards. Et pour cause : ils en tiraient peu de revenu, pour l'instant du moins. Mais Nicole estime que s'ils traitaient la laine avec un peu plus d'attention, sa valeur augmenterait fort probablement dans l'ensemble du Québec.

Un espace approprié à la tonte selon Nicole Blanchard :

- Est spécifiquement assigné à la tonte, à l'intérieur, assez spacieux pour que le producteur puisse aussi y trier la laine.
- Comporte une prise électrique et fil d'extension de qualité industrielle (pour moteur une force)
- A un plancher lisse, propre et au niveau
- Est aéré et bien éclairé.

Bien que certaines races de moutons produisent une laine plus prisée, comme le Mérino ou le Rambouillet, dont la laine a un diamètre de fibre particulièrement fin, Nicole nous assure que « toutes les races de moutons font de la bonne laine », même celles qui ont été développées pour leur viande. Chaque race de mouton produit une laine qui a ses propres caractéristiques, donc son propre usage et une certaine valeur.

Le plus important dépôt de laine au Québec est tenu par Premier Choix Agricole à Saint-Hyacinthe, une division de la Coopérative Canadienne Wool Growers Limitée (CCWG). La laine est envoyée à la maison mère de la CCWG à Carleton Place, en Ontario, où le contenu des sacs est vidé sur des convoyeurs puis « trié et classé par des trieurs professionnels », explique Lyne Bérard, de Premier Choix Agricole.


Pour l'instant, Nicole fait remarquer que la CCWG ne recueille pas la laine de moutons Romanov - ou de croisés fortement typés Romanov - parce que ceux-ci ont un double manteau, c'est-à-dire qu'ils ont aussi des poils. Toutefois, cette laine est paraît-il excellente pour faire du feutre ou des tapis.

En prenant quelques précautions au quotidien et en procédant à la tonte avec méthode et dans un espace approprié, Nicole confirme que le producteur optimisera la valeur de la matière qu'il livre au dépôt de laine. « Plus la laine est fine et mieux elle est triée, meilleur est la chance d'être bien rémunéré », résume Nicole. Le producteur qui met à part la laine souillée (celle du ventre) et qui trie la laine par couleur, race et âge puis qui identifie les sacs maximise la valeur de son produit (voir encadré ci-contre). Le lieu où est faite la tonte doit quant à lui correspondre à certains critères : un plancher au niveau, de l'électricité et suffisamment d'espace, notamment, sont essentiels pour que le tondeur puisse travailler à son aise et pour que le producteur puisse trier la laine (voir encadré de la page précédente). Nicole suggère que ce même espace soit aussi dédié à la pesée et au triage des animaux.



Afin d'obtenir le meilleur prix pour leur laine, Nicole Blanchard et Lyne Bérard, de Premier Choix Agricole, donnent les conseils suivants aux producteurs :

- D'abord, minimiser les contaminants au quotidien, notamment en s'assurant que le foin distribué en bergerie ne se retrouve pas sur le dos des animaux.
- Ne pas nourrir et abreuver les animaux au cours des 4 heures précédant la tonte.
- Balayer fréquemment la surface de travail au cours de la tonte.
- Avant la tonte, séparer les animaux par race, couleur et âge.
- Tondre d'abord le ventre, puis mettre à part cette laine.
- Tondre les autres parties, puis rassembler cette laine, en prenant soin de mettre à part les parties souillées (avec la laine du ventre).
- Séparer la laine par race/croisement.
- Séparer la laine par couleur (à la moindre présence de noir, mettre à part).
- À l'intérieur d'une même race et couleur, séparer la laine par longueur selon ces catégories :
- Laine courte (jeunes agneaux, celle qui vaut le plus cher parmi les 3 longueurs)
- Laine moyenne (agneaux de 3 à 12 mois)
- Laine longue (moutons adultes)
- Mettre la laine dans des sacs dédiés à cet usage (NE PAS utiliser d'anciens sacs de moullée ou d'engrais).
- Identifier clairement les sacs en déposant, à l'intérieur sur le dessus, une carte d'affaire (ou un carton indiquant le nom du producteur ainsi que ses coordonnées).

Maintenant que la viande d'agneau est produite à longueur d'année au Québec, Nicole tond avec passion en toute saison, prenant plaisir à entretenir les liens créés avec les producteurs et leurs enfants, qu'elle a vus grandir au cours de ses vingt ans de métier. Elle s'affaire en parallèle à créer des liens avec les fileuses et tisserandes de la province, soucieuse de leur fournir une laine à la hauteur de leurs attentes, dans le but ultime de porter le fruit son travail. 

service d'écurage



Estrie - Chaudières Appalaches - Boisfrancs

Pour informations :

1-866-458-2929

vletourneau@domainedumoutondor.com

Possibilité autres régions

POSTES CANADA
CANADA POST

Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40049100

AVIS DE CONVOCATION

Assemblées générales annuelles 2007

de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec
et du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec



FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS
D'AGNEAUX ET MOUTONS DU QUÉBEC

À tous les producteurs et productrices d'ovins du Québec ainsi qu'aux membres des syndicats régionaux affiliés

Madame, Monsieur,

Vous êtes par la présente convoqués aux assemblées générales annuelles du plan conjoint des producteurs d'ovins du Québec et de la Fédération des producteurs d'agneaux et moutons du Québec, lesquelles se tiendront à la date et au lieu suivants:

Date : **22 novembre** à compter de 14 h (inscription à 13 h)
23 novembre à compter de 9 h

Lieu : Hôtel Clarion,
3125, boul. Hochelaga, Ste-Foy

Le projet d'**ordre du jour** de l'assemblée générale annuelle du plan conjoint comportera notamment les points suivants :

- Modifications aux Règlements généraux de la Fédération
- Enquête 2007 sur le coût de production
- Bilan des activités de l'Agence de vente des agneaux lourds
- Organisation du transport des agneaux lourds
- Orientations de la FADQ suite aux travaux du Comité d'évaluation du programme ASRA
- Élection (s'il y a lieu)
- Étude des résolutions

Comptant sur votre présence et votre participation, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations cordiales.

Sylvain Maher, directeur général de la FPAMQ